



Office de la propriété  
intellectuelle  
du Canada

Un organisme  
d'Industrie Canada

Canadian  
Intellectual Property  
Office

An Agency of  
Industry Canada



# Propriété intellectuelle L'innovation à l'échelle mondiale

RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Canada 

OPIC  CIPO





**RAPPORT ANNUEL 2001-2002**

# **Propriété intellectuelle**

L'innovation à l'échelle mondiale

[www.opic.gc.ca](http://www.opic.gc.ca)



On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande. Communiquer avec le Centre de services à la clientèle dont les coordonnées suivent.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, s'adresser également au :

Centre de services à la clientèle  
Office de la propriété intellectuelle du Canada  
Industrie Canada  
Place du Portage I  
Bureau C-229, 2<sup>e</sup> étage  
50, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. : (819) 997-1936

Télec. : (819) 953-7620

Courriel : [opic.contact@ic.gc.ca](mailto:opic.contact@ic.gc.ca)

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web ([www.opic.gc.ca](http://www.opic.gc.ca)).

#### **Autorisation de reproduction**

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel ([copyright.droitdauteur@communication.gc.ca](mailto:copyright.droitdauteur@communication.gc.ca)).

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue RG41-2002

ISBN 0-662-67032-9

53929 B



# Vision, mission et valeurs

## **Vision**

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

## **Mission**

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

### **FAVORISER**

l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle (PI) et l'exploitation des renseignements en la matière;

### **ENCOURAGER**

l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;

### **ADMINISTRER**

les divers volets du régime de la PI au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);

### **PROMOUVOIR**

les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

## **Valeurs**

Intégrité

Efficacité

Équité

Confiance

Respect

Amélioration continue



Office de la propriété  
intellectuelle  
du Canada

Un organisme  
d'Industrie Canada

Canadian  
Intellectual Property  
Office

An Agency of  
Industry Canada

## Notre engagement à l'égard du service au client

### Par téléphone

Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner dans la langue officielle de votre choix.

Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, les messages d'accueil de nos boîtes vocales et nous fournissons un autre numéro pour un service immédiat.

Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

### En personne

Nous nous occupons de vous dans les trois minutes suivant votre arrivée, et ce, dans la langue officielle de votre choix, durant les heures normales de bureau.

Nous vous dirigeons ou accompagnons, au besoin, dans les cinq minutes suivantes, vers la personne qui saura répondre à votre demande de renseignement.

Nous faisons en sorte que vous puissiez rencontrer un spécialiste dans les 20 minutes suivant votre arrivée.

### Correspondance générale

Nous correspondons avec vous dans la langue officielle de votre choix.

Nous répondons à votre correspondance dans les quatre semaines suivant sa réception, ou nous vous expliquons le motif du retard.

### Suggestions

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos services et à nous suggérer des façons de les améliorer.

Si vous avez des questions ou des plaintes à formuler et si vous ne pouvez régler le problème avec la personne avec laquelle vous avez traité, vous pouvez demander à parler à son superviseur ou à son directeur.

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont le superviseur ou le directeur a traité votre demande, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone ou par la poste. Nous nous engageons à vous donner une réponse dans les 10 jours ouvrables suivants.

*Si vous êtes satisfait du service,  
veuillez nous en informer!*

### Comment nous joindre

Office de la propriété  
intellectuelle du Canada  
Place du Portage I  
50, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Renseignements généraux :  
Tél. : (819) 997-1936  
Télec. : (819) 953-7620  
Courriel : [opic.contact@ic.gc.ca](mailto:opic.contact@ic.gc.ca)  
Site Web : [www.opic.gc.ca](http://www.opic.gc.ca)

Canada



## Liste des acronymes et des sigles

<b>ACEPI</b>	Administration chargée de l'examen préliminaire international
<b>ACRI</b>	Administration chargée de la recherche internationale
<b>AIR</b>	Assistance d'immobilisation reportée
<b>APEC</b>	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
<b>COMC</b>	Commission des oppositions des marques de commerce
<b>CSC</b>	Centre de services à la clientèle
<b>GRC</b>	Gestion des relations avec les clients
<b>OBJ</b>	Office des brevets du Japon
<b>OEB</b>	Office européen des brevets
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMPI</b>	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
<b>OPIC</b>	Office de la propriété intellectuelle du Canada
<b>OSS</b>	Organisme de service spécial
<b>PCT</b>	Traité de coopération en matière de brevets
<b>PI</b>	Propriété intellectuelle
<b>TDB</b>	Traité sur le droit des brevets
<b>TI</b>	Technologie de l'information
<b>USPTO</b>	United States Patent and Trademark Office
<b>ZLEA</b>	Zone de libre-échange des Amériques



# Table des matières

Message du président .....	1		
Introduction .....	2		
Structure organisationnelle .....	3		
Section 1	Faits saillants de l'année .....	4	
	• Un environnement dynamique en constante évolution .....	4	
	• Mise en œuvre de la vision renouvelée et des priorités stratégiques de l'OPIIC ..	5	
Section 2	Fonctions de base .....	8	
	• Brevets .....	8	
	• Commission d'appel des brevets .....	11	
	• Marques de commerce .....	12	
	• Commission des oppositions des marques de commerce .....	14	
	• Droits d'auteur .....	14	
	• Dessins industriels .....	16	
	• Topographies de circuits intégrés .....	17	
	• Direction de l'information .....	17	
	• Données sur les réalisations par secteurs d'activité .....	20	
Section 3	Cadres national et international de la PI .....	21	
	• Contexte international .....	21	
	• Contexte national .....	21	
Section 4	Projets de l'organisme .....	23	
	• Commerce électronique et harmonisation à l'échelle internationale .....	23	
	• Infrastructure de la technologie de l'information et intégration de l'arrière-guichet .....	23	
	• Ressources humaines .....	23	
	• Modernisation de la fonction de contrôleur .....	25	
Section 5	États financiers vérifiés .....	26	
	• Rapport de gestion .....	26	
	• Notes aux états financiers .....	32	
Section 6	Renseignements financiers supplémentaires .....	35	
	• Fonds renouvelable .....	35	
	• Rapport de gestion .....	35	
Annexe 1	Données financières .....	37	
Annexe 2	Statistiques .....	38	
	• Données sur les brevets .....	38	
	• Données sur les marques de commerce .....	41	
	• Données sur les dessins industriels .....	43	
	• Données sur les droits d'auteur .....	44	
	• Données en matière de ressources humaines .....	45	
	• Statistiques internationales .....	46	
Annexe 3	Normes de service à la clientèle .....	47	
Annexe 4	Membres du Comité de direction et Conseillers régionaux .....	52	
	• Membres du Comité de direction .....	52	
	• Conseillers régionaux .....	53	
	Sondage auprès des lecteurs (voir feuille détachable à la fin du rapport)		

# Tableaux

Tableau 1	Résultats opérationnels trimestriels — Brevets Résultats annuels réels et prévus . . . . .	10	Tableau 20	Demandes de brevets déposées, demandes d'examen et brevets délivrés par domaine . . . . .	39
Tableau 2	Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets . . . . .	11	Tableau 21	Demandes de brevets — Délais d'exécution à compter du dépôt de la demande d'examen par domaine . . . . .	39
Tableau 3	Résultats opérationnels trimestriels — Marques de commerce Résultats annuels réels et prévus . . . . .	12	Tableau 22	Demandes de brevets déposées et brevets délivrés selon l'origine indiquée par le demandeur . . . . .	40
Tableau 4	Résultats opérationnels — Commission des oppositions des marques de commerce . . . . .	14	Tableau 23	Demandes de marques de commerce déposées selon la langue . . . . .	41
Tableau 5	Résultats opérationnels trimestriels — Droits d'auteur Résultats annuels réels et prévus . . . . .	15	Tableau 24	Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées par province ou territoire . . . . .	41
Tableau 6	Résultats opérationnels trimestriels — Dessins industriels Résultats annuels réels et prévus . . . . .	17	Tableau 25	Les dix principaux requérants de marques de commerce au Canada . . . . .	41
Tableau 7	Données sur les réalisations par secteur d'activité . . . . .	20	Tableau 26	Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées selon l'origine indiquée par le requérant . . . . .	42
Tableau 8	État de l'autorisation (employée) fournie (non vérifié) pour l'exercice clos le 31 mars 2002 . . . . .	28	Tableau 27	Dessins industriels enregistrés selon la langue . . . . .	43
Tableau 9	Conciliation de l'autorisation non employée (non vérifié) au 31 mars 2002 . . . . .	28	Tableau 28	Dessins industriels enregistrés par province ou territoire . . . . .	43
Tableau 10	Bilan au 31 mars 2002 . . . . .	29	Tableau 29	Les dix principaux demandeurs de dessins industriels . . . . .	43
Tableau 11	État des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2002 . . . . .	30	Tableau 30	Dessins industriels enregistrés selon l'origine indiquée par le demandeur . . . . .	43
Tableau 12	État du surplus accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 2002 . . . . .	31	Tableau 31	Demandes de droits d'auteur déposées selon la langue . . . . .	44
Tableau 13	État de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice clos le 31 mars 2002 . . . . .	31	Tableau 32	Demandes de droits d'auteur déposées selon l'origine indiquée par le demandeur . . . . .	44
Tableau 14	Immobilisations et amortissement accumulé . . . . .	33	Tableau 33	Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées par province ou territoire . . . . .	44
Tableau 15	Variations du fonds de roulement . . . . .	34	Tableau 34	Les dix principaux demandeurs de droits d'auteur . . . . .	44
Tableau 16	Demandes de brevets déposées selon la langue . . . . .	38	Tableau 35	Comparaison des tarifs internationaux . . . . .	46
Tableau 17	Demandes de brevets déposées et brevets délivrés par province ou territoire . . . . .	38			
Tableau 18	Les dix principaux demandeurs de brevets . . . . .	38			
Tableau 19	Les dix principaux titulaires de brevets . . . . .	38			

# Figures

Figure 1	Requêtes d'examen . . . . .	9
Figure 2	Demandes de brevets traitées . . . . .	9
Figure 3	Demandes d'enregistrement de marques de commerce . . . . .	13
Figure 4	Demandes de marques de commerce traitées . . . . .	13
Figure 5	Demandes d'enregistrement de droits d'auteur . . . . .	15
Figure 6	Demandes de droits d'auteur traitées . . . . .	15
Figure 7	Demandes d'enregistrement de dessins industriels . . . . .	16
Figure 8	Demandes de dessins industriels traitées . . . . .	16
Figure 9	Demandes de renseignements . . . . .	18
Figure 10	Trafic — Site Web . . . . .	19
Figure 11	Revenus par produit et service . . . . .	37
Figure 12	Dépenses de fonctionnement par catégorie . . . . .	37
Figure 13	Dépenses par regroupement . . . . .	37
Figure 14	Revenus — Brevets . . . . .	37
Figure 15	Revenus — Marques de commerce . . . . .	37
Figure 16	Revenus — Droits d'auteur et dessins industriels . . . . .	37
Figure 17	Nombre d'employés . . . . .	45
Figure 18	Employés par groupe d'âge . . . . .	45
Figure 19	Employés selon le sexe . . . . .	45
Figure 20	Demandes internationales de brevets déposées . . . . .	46
Figure 21	Demandes internationales de marques de commerce déposées . . . . .	46



## Message du président



Le milieu de la propriété intellectuelle (PI) continue de refléter l'évolution rapide de la science et de la technologie et d'être transformé par les tendances économiques à l'échelle mondiale et par une jurisprudence innovatrice.

Grâce au régime de la PI, la créativité, la connaissance et le savoir-faire, éléments moteurs de l'innovation, sont mis à profit en vue de contribuer à la création de richesses, à la productivité et à la croissance. Partie intégrante de l'infrastructure qui soutient la *Stratégie d'innovation du Canada*, le régime de la PI permet au titulaire inscrit de protéger l'investissement fait dans l'innovation. Il constitue également un levier pour l'obtention de financement, ce qui revêt une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises. La PI favorise la commercialisation des fruits de la recherche et du développement (R et D) en facilitant l'octroi de licences, l'établissement d'alliances stratégiques et la croissance. Les industries de pointe très innovatrices misent de plus en plus sur la PI pour améliorer leur avantage concurrentiel. Le fait d'encourager plus de citoyens et d'entreprises du Canada à utiliser efficacement la PI — un objectif pour l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) et ses partenaires — vient appuyer la stratégie gouvernementale visant à encourager une augmentation substantielle des dépenses engagées dans la R et D et, par conséquent, des droits de PI accordés aux citoyens et aux organisations du Canada.

Pour demeurer en phase avec les innovateurs, qui constituent sa raison d'être, l'OPIC doit offrir un service hors pair. Au cours de la dernière année, l'augmentation de la concurrence en matière de services de PI à l'échelle mondiale a déterminé les objectifs clés de l'OPIC — améliorer la qualité et l'accessibilité de ses services et se préparer à jouer un rôle accru dans le milieu international de la PI.

L'énoncé de vision de l'OPIC est toujours pertinent et continue d'inciter les membres du personnel et de la direction à relever les défis de l'avenir :

*Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.*

L'OPIC est déterminé à réaliser cette vision, particulièrement en ce qui a trait à l'amélioration des services. Compte tenu des développements qui surviennent à l'échelle internationale dans le milieu de la PI, l'OPIC est également résolu à promouvoir plus activement les intérêts du Canada en matière de PI au sein de la communauté mondiale.

Le commissaire aux brevets,  
registraire des marques de commerce et président,

David Tobin

# Introduction

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) est un organisme de service spécial (OSS) qui relève d'Industrie Canada. Son effectif, en pleine croissance, compte environ 720 personnes. Le mandat de l'OPIC découle principalement d'un ensemble de lois — la *Loi sur les brevets*, la *Loi sur les marques de commerce*, la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur les dessins industriels* et la *Loi sur les topographies de circuits intégrés* — et de la réglementation connexe. L'OPIC est un organisme générateur de revenus, financé au moyen d'un fonds renouvelable (plutôt que par des crédits parlementaires) qui repose entièrement sur les frais perçus auprès des clients pour les services en matière de propriété intellectuelle (PI) qui leur sont fournis. Le statut d'OSS offre une marge de manœuvre accrue à l'OPIC sur le plan des finances, du personnel et de l'administration, ce qui lui donne la possibilité de se concentrer sur la qualité des services et sur la satisfaction des besoins changeants de ses clients.

L'OPIC a deux fonctions de base : attribuer la propriété ou la reconnaissance de droits de PI en échange de la divulgation publique des éléments créatifs et des processus qui sous-tendent les innovations, et assurer, auprès des Canadiens, la diffusion de la masse de données et de renseignements stratégiques découlant de ces innovations.

L'OPIC a pour mission d'accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

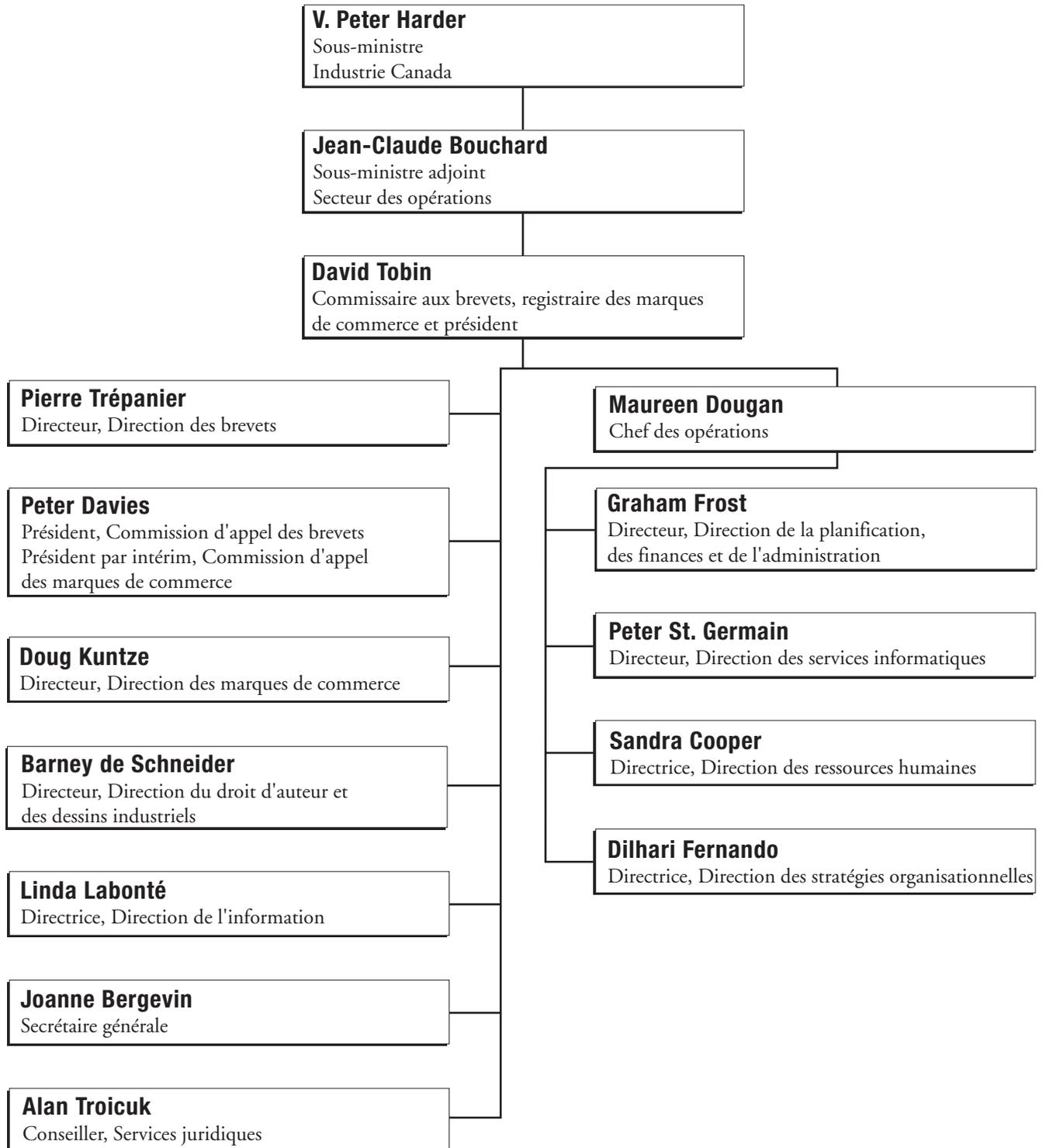
- administrer les divers volets du régime de la PI au Canada;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- favoriser l'utilisation du régime de la PI et l'exploitation des renseignements en la matière;
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de PI.

L'OPIC compte plusieurs groupes de clients distincts :

- les demandeurs de la protection que confère la PI;
- les agents qui représentent les demandeurs;
- les exploitants du régime de la PI;
- le milieu des affaires canadien.

L'OPIC est dirigé par son président; les fonctions de l'organisme et les secteurs d'activité sont sous la responsabilité du chef des opérations et de l'équipe de directeurs.

# Structure organisationnelle



# Un environnement dynamique en constante évolution

## Accroissement de la demande

L'économie mondiale du 21<sup>e</sup> siècle, axée sur le savoir, est tributaire des innovations et des investissements que font les pays en vue de promouvoir la créativité et les talents de leurs citoyens. La PI — un des piliers de l'économie du savoir — revêt une importance croissante et suscite un intérêt accru depuis quelques années. Elle constitue un levier fondamental de la politique gouvernementale, joue un rôle clé dans la stimulation de la croissance économique et permet d'accroître le bien-être collectif à l'échelle mondiale. La délivrance en temps opportun de droits de PI soutient et favorise l'innovation et la créativité.

Les offices de la PI du monde entier font face à une demande accrue de produits et de services. Le nombre de demandes de brevets a augmenté à un niveau sans précédent dans le monde entier, ce qui a entraîné des arriérés et des charges de travail de plus en plus considérables pour tous les offices de la PI nationaux, y compris au Canada. En 2001, le Canada a reçu 40 000 demandes de brevets, une augmentation de près de 50 p. 100 par rapport au nombre de demandes reçues il y a cinq ans. En outre, les demandes deviennent de plus en plus complexes; il y a dix ans, les demandes liées à la biotechnologie ne constituaient pas une catégorie distincte, aujourd'hui, elles comptent pour 10 p. 100 des demandes d'examen.

## Harmonisation à l'échelle mondiale

Les offices de la PI du monde entier reconnaissent la nécessité d'adapter le régime de la PI afin de pouvoir mieux répondre à la demande croissante. Au cours des cinq dernières années, l'OPIC a joué un rôle considérable dans la simplification des procédures administratives internationales, ce qui a mené à la ratification du Traité sur le droit des brevets (TDB), en mai 2001.

Pendant la dernière année, les discussions internationales ont porté principalement sur l'amélioration du régime de la PI à l'échelle mondiale au moyen de changements substantiels, comme une plus grande harmonisation des lois, des normes et des pratiques. Ces discussions se poursuivent en grande partie à

l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), un organisme des Nations Unies dont le siège se trouve à Genève. L'enjeu, pour l'OPIC, consiste à participer à ces discussions afin de voir à ce que ses intérêts, à titre d'office de taille moyenne, continuent d'être pris en considération.

## Qualité du service

L'accroissement de la demande en services de PI a conduit l'OPIC à examiner ses délais d'exécution et la qualité de ses services ainsi qu'à s'engager à renforcer sa capacité interne de fournir à l'échelle mondiale des services et des produits de PI opportuns et de haute qualité.

Afin de composer avec sa charge de travail croissante, l'OPIC a apporté des améliorations précises à ses services.

## Ressources humaines

La capacité de l'OPIC de répondre aux besoins de ses clients dépend de son habileté à recruter et à conserver des employés hautement qualifiés, lesquels se font rares sur le marché du travail concurrentiel d'aujourd'hui. Au cours de la dernière année, l'OPIC a surtout concentré ses efforts sur l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines articulée autour d'activités clés telles que le recrutement, le maintien en poste de l'effectif, la formation et l'apprentissage continu.

## Sensibilisation à la PI

Plus de 85 p. 100 des demandes de brevets et environ 55 p. 100 des demandes d'enregistrement de marques de commerce que reçoit l'OPIC proviennent de clients de l'extérieur du Canada. Différentes raisons expliquent ce phénomène, y compris le caractère international du régime de la PI. Un des objectifs de l'OPIC et de ses partenaires consiste à voir plus de citoyens et d'entreprises du Canada (plus particulièrement les petites et moyennes entreprises) se familiariser avec la PI, accroître leurs connaissances en la matière et l'utiliser pour stimuler l'innovation ainsi que l'avantage concurrentiel.

## Mise en œuvre de l'évaluation selon la méthode de Baldrige

Au mois d'octobre 2000, l'OPIC a effectué une évaluation de la qualité de ses services selon la méthode de Baldrige. Afin de devenir un organisme de calibre international, l'OPIC continue de mettre en œuvre les recommandations formulées au terme de cette évaluation.

## Projets gouvernementaux

La mise en œuvre de projets gouvernementaux comme Gouvernement en direct (projet qui permettra à tous les Canadiens d'avoir accès en ligne à tous les renseignements et les services gouvernementaux essentiels d'ici à 2003) compte parmi les engagements et les défis principaux de l'OPIC. Ce dernier doit également faire en sorte que les principes de gestion concordent avec la fonction moderne de contrôleur, qui intègre la mesure du rendement financier et non financier, la saine gestion des risques et l'utilisation de systèmes de contrôle et de politiques de gestion appropriés. L'OPIC a défini un de ses objectifs clés — offrir des services axés sur les citoyens — d'après les engagements qu'a pris le gouvernement dans le cadre de son initiative *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*.

## Mise en œuvre de la vision renouvelée et des priorités stratégiques de l'OPIC

L'exercice 2001-2002 a été la deuxième année d'application du plan d'activités quinquennal renouvelé et de la nouvelle vision de l'OPIC. Il s'agissait d'une année de transition déterminante pour l'organisme, parce que celui-ci a posé les bases d'une stratégie d'affaires à long terme. Raffermer l'orientation clients de l'OPIC et assurer la présence de l'organisation à l'échelle internationale étaient deux éléments clés de cette stratégie.

Les résultats des deux projets suivants ont contribué de façon importante à l'élaboration de la stratégie :

- un sondage sur le degré de satisfaction de la clientèle, qui a pris fin à l'hiver 2001;
- un examen du rôle de l'OPIC à titre d'office de taille moyenne dans le contexte national et international, qui a pris fin en décembre 2001.

## Vision de l'OPIC

Être un chef de file reconnu pour l'excellence de nos

produits et services en matière de propriété intellectuelle ainsi que pour notre contribution à l'essor de l'innovation au Canada, grâce à l'amélioration permanente de la qualité, au perfectionnement continu de nos employés et au respect de nos valeurs.

## Priorités stratégiques

- Offrir des produits et des services de haute qualité, opportuns et rentables qui répondent aux besoins des clients.
- Se positionner pour réussir dans un contexte national et international en évolution, grâce à un cadre de PI souple et moderne.
- Exécuter un programme de sensibilisation durable qui permettra aux Canadiens de se familiariser avec la PI, de mieux la connaître et de l'utiliser plus efficacement.
- Attirer et retenir des effectifs compétents et productifs capables de relever les défis opérationnels de l'organisme.
- Exercer ses activités dans un régime de gestion des affaires de calibre international.

## Amélioration de la capacité en matière de services — accent mis davantage sur les clients

L'OPIC s'étant engagé à améliorer les services, il utilise plus de 70 normes de service comme points de référence pour présenter et mesurer son rendement à cet égard (voir l'annexe Normes de service à la clientèle, page 47). L'engagement qu'a pris l'OPIC au chapitre de l'excellence du service et sa détermination à devenir un office de la PI de calibre international mettent en évidence la nécessité d'établir les priorités relatives à l'amélioration des services en fonction des besoins et de la satisfaction des clients. La stratégie d'amélioration des services de l'OPIC, qui définit les principaux aspects sur lesquels l'Office doit se concentrer, repose sur une approche par étapes.

La première étape, qui s'est terminée en 2001-2002, a comporté :

- l'élaboration d'un cadre de gestion des relations avec

### Principaux messages dégagés du sondage effectué auprès des clients

**Dans l'ensemble, plus de 80 p. 100 des clients sont satisfaits des services de l'OPIC. Ils apprécient la courtoisie du personnel de l'OPIC et sont prêts à payer davantage pour obtenir des services améliorés et plus rapides.**

Priorités des clients :

- délais d'exécution plus courts
- nouveaux services en tant qu'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI) (voir section Assurer la présence de l'OPIC sur la scène internationale, page 7)
- services uniformes et de haute qualité
- processus et services en ligne intégrés et conviviaux
- plus grande harmonisation des règles et des processus en matière de PI

les clients qui permettra à l'organisation de fournir des services adaptés aux besoins des clients;

- l'administration d'un sondage initial détaillé sur le degré de satisfaction des clients;
- l'amélioration de l'accès aux services grâce à diverses initiatives liées au commerce électronique et à la diffusion de l'information.

L'OPIC a effectué un sondage initial sur la satisfaction de sa clientèle en novembre et en décembre 2001. Des membres de plusieurs groupes de clients, y compris des intermédiaires et des demandeurs représentés et non représentés, ont été interrogés. L'enquête a permis à l'OPIC de mieux comprendre les points de vue de ses clients sur une foule de sujets. Elle a aussi démontré que, globalement, plus de 80 p. 100 des clients de l'OPIC s'estiment satisfaits du service qu'ils reçoivent. Une majorité des clients considèrent que les services fournis par l'OPIC se comparent à ceux qui sont fournis par d'autres offices à l'étranger. L'OPIC s'est engagé à obtenir une hausse de 10 p. 100 du niveau de satisfaction de sa clientèle d'ici cinq ans.

Selon les résultats du sondage, les deux facteurs suivants sont les plus susceptibles d'influer sur la satisfaction du client :

- *le délai* — relatif à la délivrance ou à l'enregistrement de la forme de droits de PI demandée, à l'entrée en relation avec une personne-ressource et à l'obtention de réponses à des demandes de renseignements;
- *la valeur de l'information* — du point de vue de la cohérence et de l'exhaustivité des renseignements et de leur adaptation aux besoins individuels.

Par conséquent, l'OPIC a décidé de donner la priorité à l'amélioration des délais d'exécution. Il a fixé de nouveaux objectifs quinquennaux en ce qui concerne les délais d'exécution pour les brevets et les marques de commerce. L'OPIC a également élaboré un plan en vue de tripler le nombre d'examineurs de brevets et de marques de commerce et il envisage de prendre d'autres mesures pour améliorer la productivité. L'examen et l'augmentation des tarifs, qui sont restés en grande partie inchangés depuis 1989, seront essentiels à la mise en œuvre des projets de l'organisation. Le plan d'activités 2002-2003 expose en détail les répercussions de la décision d'augmenter les tarifs.

L'OPIC effectuera régulièrement des sondages auprès de sa clientèle afin d'évaluer son degré de satisfaction quant aux délais d'exécution.

## Assurer la présence de l'OPIC sur la scène internationale

On reconnaît de plus en plus, à l'échelle internationale, que la PI est un facteur déterminant de la croissance économique dans l'économie mondiale axée sur le savoir. Les offices de la PI du monde entier font face à une demande sans précédent de produits et de services. Bon nombre d'entre eux ont intensifié leurs efforts afin d'harmoniser les normes et les pratiques, de simplifier les procédures administratives, de regrouper les précieuses ressources et d'éviter le chevauchement des tâches.

À titre de signataire de plusieurs traités, protocoles et accords multilatéraux, l'OPIC permet à ses clients de bénéficier d'un accès accru au régime de la PI à l'échelle mondiale. Les bases d'un système international de brevets ont été établies en 1883 par la Convention de Paris, et par l'élaboration subséquente, en 1970, du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), un système d'administration des brevets à l'échelle internationale, auquel le Canada adhère. Dans le cadre du PCT, il est possible de demander un brevet dans plus de 100 pays simultanément, en déposant une seule demande. Les demandes déposées en vertu du PCT doivent faire l'objet d'une recherche internationale, effectuée par une administration chargée de la recherche internationale (ACRI). Dans certains cas, elles doivent également faire l'objet d'un examen préliminaire international, effectué par une administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI), avant de pouvoir entrer dans la phase nationale.

Afin d'accroître sa présence sur la scène internationale et sa participation au régime international de la PI, l'OPIC demandera à l'OMPI, en septembre 2002, de lui accorder le statut d'administration chargée de la recherche internationale (ACRI) et d'administration chargée de l'examen préliminaire international (ACEPI). À titre d'ACRI et d'ACEPI, l'OPIC pourra non seulement administrer les demandes déposées en vertu du PCT qui entrent dans la phase nationale au Canada, mais également effectuer des examens et des recherches dans le cadre du PCT dans le cas de demandes internationales soumises par des Canadiens. Si l'OPIC obtient ce statut, il fera partie des rares offices qui offrent ces services.

Une démarche analogue à celle du PCT a été établie pour les marques de commerce dans le cadre du Protocole de Madrid, un traité que la plupart des pays industrialisés ont ratifié ou prévoient ratifier d'ici peu. Au cours de l'exercice 2001-2002, l'OPIC a tenu des consultations préliminaires avec des clients au sujet de son adhésion au Protocole de Madrid.

À titre de signataire de plusieurs traités, protocoles et accords multilatéraux, l'OPIC permet à ses clients de bénéficier d'un accès accru au régime de la PI à l'échelle mondiale.

Au cours de la même année, l'OPIC a continué de participer aux travaux de l'OMPI sur l'harmonisation des lois de la PI, le cadre et l'administration du système du PCT, la coopération internationale, la technologie de l'information et d'autres questions concernant les méthodes et les pratiques administratives. L'OPIC assure également un suivi des discussions qui se tiennent dans des tribunes internationales, par exemple l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), discussions qui pourraient avoir des répercussions sur le régime de la PI au Canada.

Parce qu'il reconnaît l'importance de la mondialisation et dans le but de soutenir son objectif de fournir des services améliorés aux Canadiens, l'OPIC a commandé une étude indépendante, soit une évaluation de la position de l'organisation à moyen et à long terme. Le rapport, déposé à l'automne 2001, a été rédigé à la suite de discussions tenues avec plusieurs intervenants nationaux et internationaux, y compris des clients, des professionnels et des experts, et à la suite de consultations menées auprès d'eux. Les personnes interrogées s'entendaient pour dire que l'OPIC devait effectuer des changements afin d'améliorer ses services et d'occuper une meilleure position dans l'avenir, et que le secret de la réussite résidait dans l'adoption d'une stratégie internationale diversifiée et proactive.

En mars 2002, l'OPIC a signé avec le United States Patent and Trademark Office (USPTO) un protocole d'entente qui lui donne accès au Trilateral Network, un réseau dont font partie l'USPTO, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office des brevets du Japon (OBJ). Cette connexion permettra au USPTO et à l'OPIC d'échanger des données d'une manière fiable et sécuritaire, et établira le cadre qui permettra l'accès à d'autres bases de données internationales. Il ne s'agit là que l'un des nombreux exemples de la façon dont les offices de la PI collaborent entre eux pour mettre en commun des renseignements et éviter le double emploi.

## Section 2 Fonctions de base

### Brevets

La Direction des brevets reçoit, traite, classe et examine les demandes de brevets. Elle enregistre aussi des cessions ou des changements de propriété, traite des acceptations, perçoit des frais et publie de l'information sur les brevets.

Un des principaux mandats de l'OPIC consiste à accorder des brevets qui protégeront les inventions et la diffusion des renseignements techniques, et qui favoriseront la création, l'adoption et l'exploitation d'inventions.

Les principaux clients de la Direction sont les demandeurs de brevets canadiens et étrangers, qui sont pour la plupart représentés par un agent de brevets. Les autres clients de la Direction comprennent des tiers intéressés, des chercheurs scientifiques, des chercheurs dans les bases de données, des

scientifiques, des statisticiens, des économistes, des inventeurs, des entrepreneurs, des innovateurs, des professionnels des brevets, des instituts de recherche, des organismes internationaux, des universités, des offices étrangers ainsi que des associations nationales et internationales dans le domaine de la PI.

### Engagements

#### AMÉLIORATION DU SERVICE

Pendant le dernier exercice, la Direction des brevets a mis l'accent sur l'augmentation de la capacité de production dans le but d'accroître le degré de satisfaction de sa clientèle (en stabilisant les délais d'exécution) et d'afficher un meilleur rendement. Afin d'augmenter sa capacité et sa productivité, la Direction s'est engagée à entreprendre une vaste campagne de recrutement d'examineurs de brevets, à restructurer son programme de formation et à chercher les pratiques exemplaires et de nouvelles approches possibles en matière de processus administratifs.

#### PRÉSENCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Au cours des dernières années, les offices de la PI du monde entier ont fait face à une demande sans précédent de produits et de services, découlant en grande partie du recours accru au PCT.

### Principaux objectifs

- augmenter la production pour que le nombre des demandes traitées atteigne 20 000
- stabiliser l'augmentation du nombre de demandes en attente et élaborer un plan de réduction de ce nombre

### Stratégie

- embaucher 40 examinateurs de façon à faire passer l'effectif à 150
- rendre la formation des examinateurs plus efficace
- mieux utiliser la technologie au moyen de services de commerce électronique étendus et d'un plus grand accès aux bases de données



La base de données sur les brevets canadiens vous permet d'effectuer des recherches sur une période de plus de 75 ans dans des publications liées aux brevets réunissant plus de 1 600 000 documents.

Les Canadiens utilisent de plus en plus les services prévus par le PCT. En raison de cette utilisation accrue, pour appuyer son objectif d'amélioration des services et pour permettre aux Canadiens d'avoir plus facilement accès au régime mondial de la PI, l'OPIC s'est engagé en 2001-2002 à entreprendre les démarches afin d'être reconnu à titre d'ACRI et d'ACEPI en vertu du PCT. En sa qualité d'ACRI et d'ACEPI, l'OPIC aura une plus grande influence et bénéficiera d'une notoriété accrue à l'échelle internationale. Il mettra à profit cette présence plus marquée pour aider à trouver des solutions aux problèmes liés à l'arriéré et à la charge de travail, qui touchent les offices de la PI partout dans le monde.

Les Canadiens désirent avoir un plus grand accès aux marchés mondiaux et bénéficier de procédures communes et simplifiées leur permettant d'obtenir des droits de PI. Sous les auspices de l'OMPI, l'OPIC s'est engagé à participer assidûment à l'élaboration de traités qui modernisent et harmonisent les lois en matière de PI. En rendant le processus d'acquisition des droits de PI plus accessible et plus convivial, de tels traités permettent aux Canadiens de profiter d'un meilleur accès au régime de la PI à l'échelle internationale.

### TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

L'OPIC s'est également engagé à améliorer les services qu'il offre à ses clients en mettant à profit les progrès de la technologie de l'information (TI) à l'appui du commerce électronique. En 2001-2002, l'OPIC a entrepris son projet de renouvellement de TechSource et a mis en place les changements relatifs à la TI qui lui ont permis de mener à bien son projet de paiement électronique.

## Résultats

### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Le nombre de demandes de brevets déposées a augmenté de 1,3 p. 100 en 2001-2002. Toutefois, une hausse considérable du nombre des demandes d'examen (près de 31 000 demandes au lieu des 24 000 prévues) a entraîné une importante augmentation du nombre total de demandes en attente. Cette hausse, attribuable à une modification apportée en 1996 aux *Règles sur les brevets*, devrait se maintenir à un niveau record jusqu'en septembre 2003. Le délai qui s'écoule entre le dépôt de la demande d'examen l'établissement du premier rapport de l'examineur a augmenté légèrement (voir le tableau 1, page 10).

FIGURE 1 Requêtes d'examen

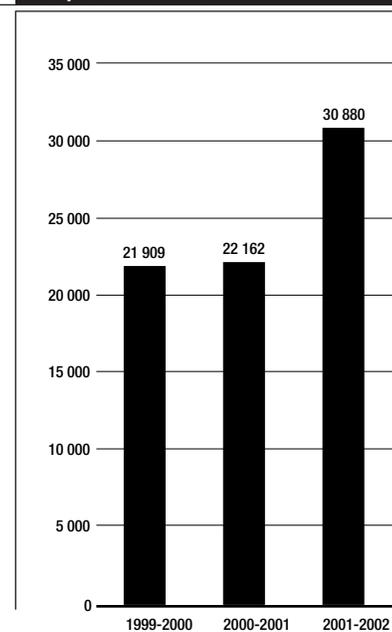
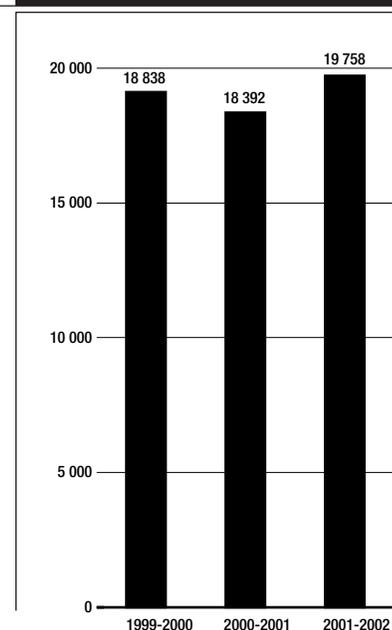


FIGURE 2 Demandes de brevets traitées



Le nombre de demandes traitées a augmenté de plus de 7 p. 100 en 2001-2002, pour se chiffrer à près de 19 800. La production augmentera encore plus lorsque les nouveaux examinateurs atteindront leur plein rendement.

Les délais d'exécution ont augmenté légèrement à la fin de l'exercice pour se situer à 26,3 mois, soit un peu plus que l'objectif de 24 mois. Ces délais continueront d'augmenter d'ici à 2004, jusqu'à ce que les nouveaux examinateurs atteignent leur plein rendement. Par conséquent, le nombre des demandes en attente continuera aussi d'augmenter pendant cette période. L'OPIC continuera de mettre l'accent à court et à moyen terme sur la réduction des délais d'exécution et du nombre de demandes en attente, au moyen surtout de l'embauche et de la formation de nouveaux examinateurs de brevets.

#### NOUVEAUX EXAMINATEURS DE BREVETS

L'OPIC a augmenté de façon significative son effectif d'examineurs de brevets (41 examinateurs de plus). Grâce à une meilleure formation et à de meilleurs outils, l'OPIC permet à ces nouveaux examinateurs de devenir productifs rapidement. L'OPIC prévoit embaucher 46 examinateurs de plus pendant le prochain exercice, et 60 autres en 2003-2004. Cet important effort de recrutement a reposé sur l'utilisation intensive du site Web de l'OPIC, de salons de l'emploi, de journées des carrières dans les universités et d'autres formes de publicité. Si l'OPIC obtient sa nomination à titre d'ACRI et d'ACEPI en 2002-2003, il misera sur des efforts de recrutement à plus long terme pour s'acquitter de la charge de travail accrue qui en découlera.

La modernisation de la formation dispensée aux recrues joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité des services et de la productivité.

#### MODERNISATION DE LA FORMATION DES EXAMINATEURS

La modernisation de la formation dispensée aux recrues joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité des services et de la productivité. La Direction des brevets a donc chargé un consultant d'évaluer son programme de formation des examinateurs de brevets et expérimentera une nouvelle approche en matière de formation à la Division mécanique, à l'été 2002. Grâce à cette nouvelle approche, la Direction devrait pouvoir réduire le nombre d'heures que les examinateurs principaux consacrent à la formation plutôt qu'à l'examen et rendre cette activité plus efficace en regroupant les étudiants au lieu d'assurer une formation individuelle.

Les formateurs perfectionnent leurs techniques afin de mieux adapter leur enseignement aux pratiques actuelles en matière d'éducation des adultes et améliorent continuellement les modules de formation. L'OPIC cherche les pratiques exemplaires utilisées par d'autres offices de la PI de taille moyenne et envisage l'utilisation de manuels et d'autres outils d'autoformation pour rendre la formation plus efficace.

#### PERFECTIONNEMENT DE LA TECHNOLOGIE

En 2001-2002, la définition des exigences des utilisateurs en ce qui concerne TechSource II, la nouvelle version du système de

**T A B L E A U 1**

### Résultats opérationnels trimestriels — Brevets\* Résultats annuels réels et prévus

	Demandes	Demandes d'examen	Demandes traitées	Délais d'exécution (mois)	Demandes en attente d'examen
1 <sup>er</sup> trimestre	9 934	6 427	4 197	26,1	63 583
2 <sup>e</sup> trimestre	9 863	6 213	4 372	25,2	65 232
3 <sup>e</sup> trimestre	10 065	7 840	4 970	26,1	67 872
4 <sup>e</sup> trimestre	10 313	8 880	6 211	26,3	71 449
Total annuel	40 175	29 360	19 750	26,3	71 449
Prévision annuelle	40 700	24 000	20 000	-	-

\*En raison de rajustements de fin d'année, il est possible que les chiffres trimestriels diffèrent des données (de fin d'année) présentées au tableau 7.

traitement électronique des brevets, a constitué une réalisation de première importance. Pendant l'exercice, l'OPIC a tenu des ateliers avec les clients et mené de vastes consultations auprès de ces derniers afin de déterminer les améliorations susceptibles d'être apportées à la version actuelle du système TechSource. Les consultations et les analyses connexes démontrent que le renouvellement de TechSource doit notamment porter en priorité sur :

- le remplacement des applications et des formats exclusifs par des systèmes plus « ouverts »;
- la possibilité pour les agents de brevets d'avoir accès à leurs dossiers en cours;
- la mise en place d'une interface directe avec les clients à l'intention des agents de brevets;
- le remplacement des deux moteurs de recherche de l'OPIC par une seule application Web;
- l'adoption du langage XML (langage de balisage extensible) pour le processus de dépôt initial;
- l'amélioration du modèle de données.

## Commission d'appel des brevets

Responsabilités de la Commission d'appel des brevets :

- procéder à un examen du traitement des demandes de brevets qui ont été rejetées aux termes de la décision finale d'un examinateur de brevets;
- procéder à un examen du traitement des demandes de dessins industriels qui ont été rejetées par un examinateur;
- régler les conflits entre deux demandeurs de brevets ou plus dont les demandes visent la même invention;
- assurer l'application des dispositions de la *Loi sur les brevets* qui permettent à un tiers de déposer un dossier d'antériorité et de demander qu'un brevet soit réexaminé;
- assurer l'application des dispositions de l'article 65 de la *Loi sur les brevets* qui permettent à un tiers de déposer une demande de licence obligatoire dans

des situations où le titulaire d'un brevet aurait abusé des droits que lui confère le brevet;

- administrer le mécanisme qui établit l'examen de compétence des agents de brevets et de marques de commerce.

Si le demandeur n'est pas satisfait de la décision du commissaire aux brevets, il peut interjeter appel à la Cour fédérale du Canada.

**T A B L E A U 2**

<b>Résultats opérationnels — Commission d'appel des brevets</b>			
	<b>1999-2000</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>
<b>Décisions finales</b>			
Renvois	7	6	5
Demandes traitées	10	8	5
<b>Dessins industriels</b>			
Renvois	5	7	5
Demandes traitées	3	2	5
<b>Conflits</b>			
Renvois	1	7	5
Demandes traitées	3	5	5
<b>Réexamen — Article 48.1</b>			
Dépôts	3	2	1
Demandes traitées	0	3	1
<b>Abus — Article 67</b>			
Dépôts	2	0	0
Demandes traitées	0	2	0
<b>Candidats à l'examen de compétence des agents</b>			
Brevets	112	116	148
Marques de commerce	37	31	48

## Engagements

La Commission s'est engagée à traiter 25 p. 100 des cas portant sur des décisions finales prises en vertu de l'« ancienne loi » et de voir à ce qu'il n'y ait aucun cas en attente. L'OPIC s'est en outre engagé à revoir et à rationaliser le processus d'accréditation des agents de brevets (voir le tableau 2, page 11).

## Résultats

La Commission respecte ses normes de service : elle communique avec les demandeurs pour fixer la date des audiences dans un délai de 24 mois en ce qui concerne les brevets, et dans un délai de deux mois en ce qui concerne les dessins industriels.

Le nombre de candidats à l'examen des agents de brevets continue d'augmenter, ce qui a entraîné des changements à l'administration de l'examen, après des discussions avec l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Le principal changement concernait la possibilité, pour un candidat, de conserver une note de passage obtenue à une épreuve écrite et de la reporter à une autre année.

# Marques de commerce

La Direction des marques de commerce détermine si un requérant a le droit exclusif d'employer une marque de commerce à l'égard d'un ensemble précis de marchandises ou de services. La Direction tient le registre des marques de commerce, dans lequel sont inscrites toutes les marques de commerce déposées au Canada. Elle diffuse également de l'information afin de sensibiliser le public aux marques de commerce et procure

aux propriétaires les renseignements dont ils ont besoin pour protéger leurs marques.

L'OPIC examine les demandes d'enregistrement de marques de commerce pour s'assurer qu'elles satisfont à toutes les exigences de la *Loi sur les marques de commerce*. Lorsqu'une demande est conforme à ces exigences, elle est publiée dans le *Journal des marques de commerce*, qui paraît chaque semaine. Si la marque de commerce ne fait l'objet d'aucune opposition, elle peut être enregistrée.

Les décisions du registraire des marques de commerce peuvent être portées en appel auprès de la Cour fédérale du Canada.

## Engagements

### AMÉLIORATION DU SERVICE

Afin d'offrir des services améliorés à ses clients, la Direction s'est

### Principaux objectifs

- réduire les délais d'exécution à 11 mois
- garder le nombre de demandes en attente à un maximum de 53 500

### Stratégie

- embaucher 20 examinateurs de façon à faire passer l'effectif à 35
- réaliser des gains en efficacité au moyen de la mise en œuvre d'un plan de restructuration, y compris l'automatisation du système de recherche

**T A B L E A U 3**

### Résultats opérationnels trimestriels — Marques de commerce\* Résultats annuels réels et prévus

	Demandes d'enregistrement	Demandes traitées	Délais d'exécution (mois)	Demandes en attente d'examen
1 <sup>er</sup> trimestre	9 815	8 020	15	53 199
2 <sup>e</sup> trimestre	9 451	7 163	17	56 910
3 <sup>e</sup> trimestre	9 112	8 556	17	55 027
4 <sup>e</sup> trimestre	9 598	8 482	16	53 332
Total annuel	37 976	32 221	16	53 332
Prévision annuelle	56 265	32 000	11	-

\*En raison de rajustements de fin d'année, il est possible que les chiffres trimestriels diffèrent des données (de fin d'année) présentées au tableau 7.

engagée à réduire les délais d'exécution et à limiter le nombre de demandes en attente. L'augmentation de sa capacité d'examen, grâce à l'embauche de nouveaux examinateurs, et la mise en œuvre d'un plan de restructuration concernant le processus d'examen figuraient au rang des principaux engagements pris en 2001-2002 par la Direction.

### PRÉSENCE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le Protocole de Madrid est une entente internationale, administrée par l'OMPI, selon laquelle un demandeur de marque de commerce peut déposer une seule demande, dans une seule langue, et payer une seule taxe pour obtenir la protection de sa marque dans n'importe quels des 56 pays qui ont adhéré au Protocole.

Le Canada n'a pas encore décidé de son adhésion, mais la Direction s'était engagée à commencer les recherches préparatoires, l'analyse et le processus de consultation destinés à permettre au Canada de prendre position quant à son intérêt à adhérer au Protocole.

## Résultats

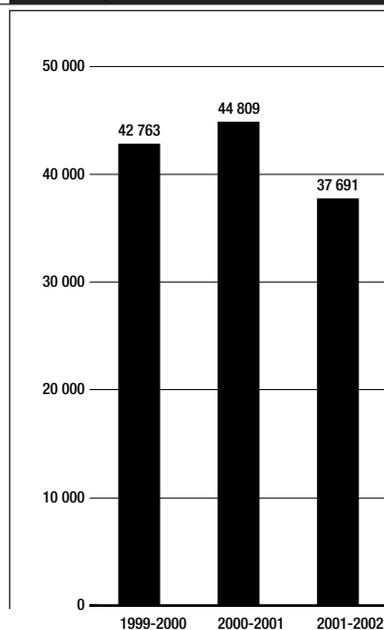
### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Le nombre de demandes d'enregistrement de marques de commerce déposées a diminué d'environ 15 p. 100 en 2001-2002, pour se situer à 37 691, comparativement à 44 809 en 2000-2001. Cette diminution du nombre de demandes est comparable à celle qu'ont connu d'autres offices de la PI.

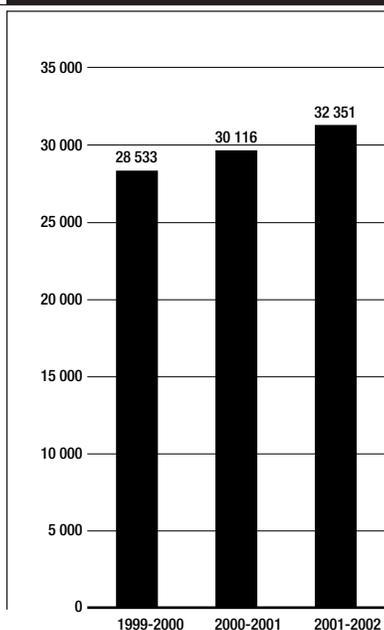
Le nombre de demandes traitées a augmenté de plus de 7 p. 100 pour se situer à 32 351, atteignant l'objectif fixé de 32 000. La diminution du nombre de dépôts, conjuguée à la hausse substantielle du nombre d'examineurs, fait en sorte que le nombre de demandes d'examen en attente a commencé à diminuer à la Direction.

Le nombre de demandes en attente d'examen a culminé à 57 000 en septembre, et a diminué par la suite jusqu'à la fin de l'exercice. De même, le délai d'exécution entre le dépôt d'une demande et le premier rapport de l'examineur a culminé à un peu plus de 17 mois en janvier, pour diminuer par la suite et atteindre un peu moins de 16 mois à la fin de l'exercice. L'objectif de 11 mois n'a pas été atteint en raison des gains en efficacité et en capacité opérationnelle qui n'ont été réalisés que vers la fin de l'exercice. Ces gains devraient toutefois entraîner une importante réduction des délais d'exécution et du nombre de demandes en attente en 2002-2003.

**FIGURE 3** Demandes d'enregistrement de marques de commerce



**FIGURE 4** Demandes de marques de commerce traitées



**SYSTÈME DE RECHERCHE AUTOMATISÉ**

En 2001-2002, la Direction a mis en place un système de recherche entièrement automatisé pour les marques de commerce. Le système permet d'augmenter l'efficacité des recherches devant être effectuées dans le cadre du processus d'examen et rend le processus plus cohérent. L'utilisation de ce système a grandement contribué à permettre à la Direction de réduire le nombre de demandes en attente et les délais d'exécution.

## Commission des oppositions des marques de commerce

La Commission des oppositions des marques de commerce (COMC) est formée d'un président, de trois membres et d'un agent d'audition aux fins de l'article 45. Chacun jouit de pouvoirs délégués par le registraire des marques de commerce pour tenir des audiences et rendre des décisions dans l'un ou l'autre des cas litigieux visés par la *Loi sur les marques de commerce*.

Ces litiges tombent sous le coup de l'article 38 (déclaration d'opposition) ou de l'article 45 (radiation sommaire). Le premier type de litige survient lorsqu'une personne produit une déclaration d'opposition pour contester l'enregistrement d'une marque de commerce proposée qui a été annoncée dans le *Journal des marques de commerce*. Dans le second cas, une personne peut demander au registraire de supprimer une marque de commerce du registre des marques de commerce en alléguant que la marque de commerce n'est pas employée au Canada. Si le propriétaire ne répond pas, la marque de commerce est radiée.

**Engagements**

La COMC s'est engagée à améliorer la qualité de ses services en examinant des façons de restructurer le processus d'opposition, en rationalisant la réglementation et en recrutant des agents d'audition supplémentaires.

La COMC s'est engagée à améliorer la qualité de ses services en examinant des façons de restructurer le processus d'opposition, en rationalisant la réglementation et en recrutant des agents d'audition supplémentaires.

**Résultats****RÉSULTATS OPÉRATIONNELS**

La Commission continue d'observer une baisse du nombre de déclarations d'opposition déposées, qui se situe à 931 pour 2001-2002, soit environ 4,5 p. 100 des marques annoncées. Ce taux, en baisse constante, était de 6,5 p. 100 il y a cinq ans. Le nombre de demandes de radiation s'est stabilisé à environ 700 (voir le tableau 4).

Les auditions orales se tiennent dans les 12 mois suivant la déclaration d'opposition, et dans les cinq mois suivant la demande de radiation. La décision est rendue dans le mois qui suit l'audition orale dans le cas d'une déclaration d'opposition, et dans les deux mois qui suivent l'audition dans le cas d'une demande de radiation.

## Droits d'auteur

Conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*, l'OPIC est chargé de l'enregistrement des droits d'auteur au Canada. L'enregistrement signifie que la Division du droit d'auteur de la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels a enregistré les détails relatifs aux droits d'auteur et délivré un certificat d'enregistrement.

Sous la direction du commissaire aux brevets et du registraire des droits d'auteur, la Division tient le registre des droits d'auteur, dans lequel le public peut effectuer sans frais des recherches en vue d'obtenir des renseignements sur des droits d'auteur précis.

**T A B L E A U 4**
**Résultats opérationnels —  
Commission des oppositions des marques de commerce**

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Déclarations d'opposition déposées	1 077	1 145	931
Décisions rendues dans des dossiers d'opposition	168	121	104
Abandons de dossiers d'opposition	-	966	1 037
Avis signifiés en vertu de l'article 45	849	693	690
Décisions rendues en vertu de l'article 45	610	573	553

## Engagements

Au cours de l'exercice, la Division s'était engagée principalement à :

- automatiser le registre des droits d'auteur afin d'en faciliter l'accès par voie électronique;
- améliorer les délais d'exécution ou les maintenir au même niveau.

## Résultats

### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Le nombre de demandes d'enregistrement de droits d'auteur est en baisse depuis 1993. L'OPIC a reçu 6 377 demandes de droits d'auteur en 2001-2002, ce qui représente une baisse de 36 p. 100 par rapport aux 9 949 demandes déposées en 1993-1994. Au cours de l'exercice, les délais d'exécution sont demeurés stables. Il fallait compter environ trois semaines de la date du dépôt jusqu'à l'enregistrement, ce qui représentait un délai moindre que l'objectif de quatre semaines (voir le tableau 5).

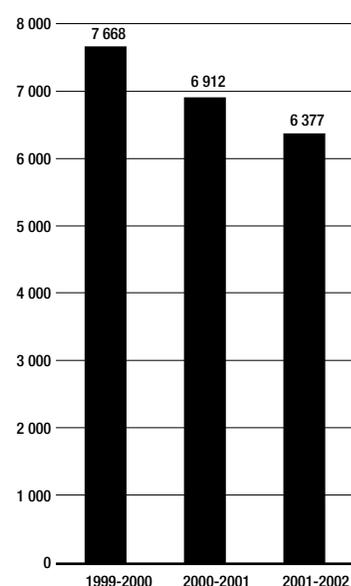
### MISE EN VALEUR DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Au cours de l'exercice, l'OPIC a rendu accessible dans Internet son nouveau système automatisé de droits d'auteur, CREATION. Ce système donne accès au registre des droits d'auteur (droits d'auteur enregistrés depuis 1991) et permet aux clients d'enregistrer leurs droits d'auteur en ligne. À la fin de l'exercice, environ 20 p. 100 des demandes d'enregistrement de droits d'auteur étaient déposées par voie électronique. Grâce à CREATION, le personnel de l'OPIC est en mesure d'offrir aux clients un service plus rapide et plus uniforme en matière de droits d'auteur.

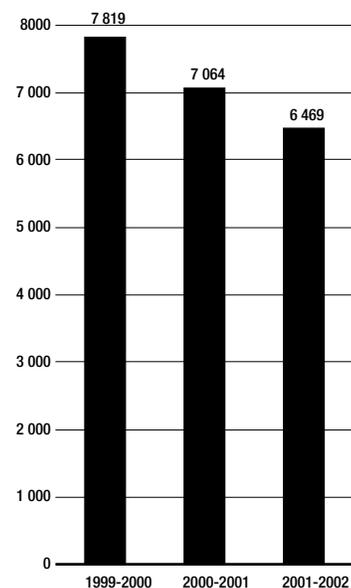
De plus, la Division du droit d'auteur et la Direction de l'information ont poursuivi des discussions avec la Bibliothèque

nationale du Canada à propos d'une future collaboration dans un projet visant à augmenter la sensibilisation du public canadien à la question des droits d'auteur. On envisage présentement d'établir un accord de partenariat officiel.

**FIGURE 5** Demandes d'enregistrement de droits d'auteur



**FIGURE 6** Demandes de droits d'auteur traitées

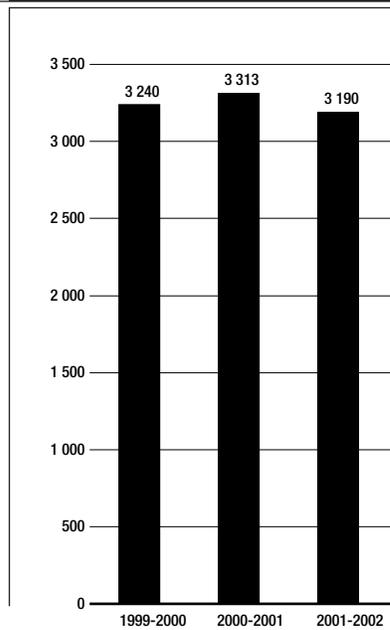
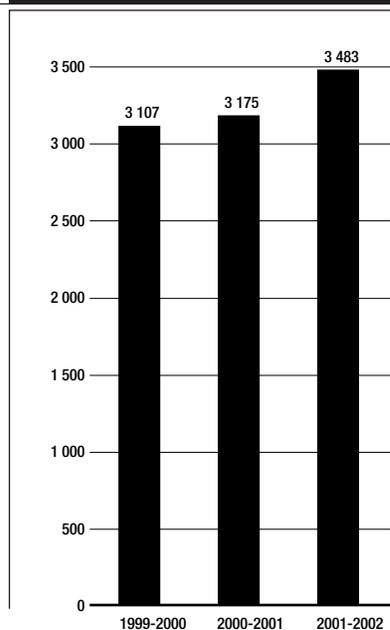


**T A B L E A U 5**

### Résultats opérationnels trimestriels — Droits d'auteur\* Résultats annuels réels et prévus

	Demandes d'enregistrement	Demandes traitées	Délais d'exécution (mois)
1 <sup>er</sup> trimestre	1 891	1 769	0,5
2 <sup>e</sup> trimestre	1 422	1 440	0,5
3 <sup>e</sup> trimestre	1 411	1 385	0,5
4 <sup>e</sup> trimestre	1 653	1 875	0,5
Total annuel	6 377	6 469	0,5
Prévision annuelle	5 950	7 100	0,7

\*En raison de rajustements de fin d'année, il est possible que les chiffres trimestriels diffèrent des données (de fin d'année) présentées au tableau 7.

**FIGURE 7** Demandes d'enregistrement de dessins industriels**FIGURE 8** Demandes de dessins industriels traitées

## Dessins industriels

La Division des dessins industriels de la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels reçoit, traite, classe, recherche et examine les demandes d'enregistrement de dessins industriels. La Division perçoit également les taxes applicables et enregistre les cessions, les licences ainsi que les changements de propriété. Ses principaux clients sont des fabricants (qui peuvent être de simples particuliers ou de vastes sociétés), représentés pour la plupart par des agents de brevets. Aucun droit de propriété ne peut être revendiqué à l'égard d'un dessin industriel à moins que ce dernier n'ait été enregistré. Le propriétaire d'un dessin industriel enregistré bénéficie d'une protection d'une durée de 10 ans, à condition d'avoir acquitté les taxes périodiques.

La Division a pour mandat d'enregistrer des dessins industriels, ce qui confère à leurs propriétaires des droits exclusifs et leur offre une protection légale contre la contrefaçon. Une fois enregistrés, les dessins industriels sont rendus publics et versés dans le registre tenu par la Division. Les clients de l'OPIC consultent ce registre en vue de préparer le dépôt de nouvelles demandes et d'évaluer les cas de contrefaçon. Le registre est un outil de référence inestimable. Il offre un aperçu historique des innovations depuis l'époque de la Confédération et même avant, et il peut inspirer des améliorations susceptibles d'être apportées à des dessins existants.

### Engagements

Au cours de l'exercice, la Direction s'était engagée principalement à :

- mettre au point les principales composantes de la phase I de son système automatisé DesignPlus;
- améliorer les délais d'exécution ou à les maintenir au même niveau.

### Résultats

#### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Le nombre de demandes d'enregistrement de dessins industriels a été assez constant depuis 1996; il se chiffre aux alentours de 3 000 à 3 400 chaque année. En 2001-2002, l'OPIC a reçu 3 190 demandes d'enregistrement de dessins industriels (voir la figure 7).

Au cours de l'exercice, les délais d'exécution se sont améliorés. Ils sont passés à 10,7 mois, entre le moment du

## Résultats opérationnels trimestriels — Dessins industriels\*

### Résultats annuels réels et prévus

TABLEAU 6

	Demandes d'enregistrement	Demandes traitées	Délais d'exécution** (mois)	Demandes en attente d'examen
1 <sup>er</sup> trimestre	760	866	11,5	3 339
2 <sup>e</sup> trimestre	894	777	11,8	3 456
3 <sup>e</sup> trimestre	781	925	11,2	3 312
4 <sup>e</sup> trimestre	755	915	10,7	3 152
Total annuel	3 190	3 483	10,7	3 152
Prévision annuelle	3 325	3 780	11,5	-

\* En raison de rajustements de fin d'année, il est possible que les chiffres trimestriels diffèrent des données (de fin d'année) présentées au tableau 7.

\*\* Entre le moment du dépôt jusqu'à l'envoi par la poste du certificat d'enregistrement.

dépôt jusqu'à l'envoi par la poste du certificat d'enregistrement. L'objectif prévu de 11,5 mois a donc été dépassé. Le nombre de demandes en attente d'examen à la Division a également connu une baisse. La Division prévoit que cette tendance à la baisse se maintiendra au cours du prochain exercice.

### DESIGNPLUS

Au cours de l'exercice, la Division a essentiellement axé ses efforts sur la mise au point des principales composantes de son système automatisé DesignPlus. Ce système aidera l'OPIC à améliorer les services en lui permettant de réduire les délais d'exécution.

## Topographies de circuits intégrés

Les topographies de circuits intégrés (TCI) sont la forme de PI la plus récente. Logées dans des microcircuits, les TCI sont essentielles à la bonne marche de nos secteurs de l'information, de la communication et du divertissement. Elles sont aussi largement utilisées dans des domaines tels que la médecine et l'aérospatiale, et se retrouvent dans un nombre croissant d'appareils électroménagers et de produits électroniques.

La *Loi sur les topographies de circuits intégrés* est entrée en vigueur en 1993. Les propriétaires de TCI peuvent protéger leurs créations contre la contrefaçon au Canada en les enregistrant auprès du registraire des topographies.

## Direction de l'information

La Direction de l'information établit un pont entre l'OPIC et sa clientèle externe. Elle détient de ce fait la responsabilité : d'élaborer des processus permettant à l'OPIC de comprendre et d'analyser les besoins de ses clients et d'y répondre; d'exécuter le programme de sensibilisation de l'OPIC; et de gérer la diffusion de l'information relative à la PI de façon conforme aux normes internationales et gouvernementales.

### Engagements

Au cours de l'exercice, la Direction s'était engagée principalement à :

- élaborer une stratégie de gestion des relations avec les clients (GRC) en vue de cerner et d'analyser les besoins des clients et d'y répondre, stratégie dont la première étape consistait à effectuer un vaste sondage portant sur le degré de satisfaction de la clientèle;
- élaborer un programme de sensibilisation durable d'après un cadre fondé sur des pratiques exemplaires;
- gérer efficacement la diffusion de l'information relative à la PI détenue par l'OPIC conformément aux principes reconnus de gestion de l'information, et à respecter l'engagement pris envers le Secrétariat du Conseil du Trésor d'améliorer la satisfaction de la clientèle quant au site Web de l'OPIC, plus particulièrement en ce qui a trait à la navigation, dans une proportion de 10 p. 100 d'ici 2005-2006.

## Résultats

### GESTION DES RELATIONS AVEC LES CLIENTS

La Direction a élaboré une stratégie de GRC et effectué un vaste sondage auprès des clients en décembre 2001. Le sondage, élaboré à la suite des travaux de groupes de consultation regroupant des clients, a permis à l'OPIC de déterminer les priorités clés de ses clients et les améliorations susceptibles d'être apportées aux services.

Le sondage a révélé que, dans l'ensemble, environ 80 p. 100 des clients de l'OPIC étaient satisfaits des services fournis. Leur impression de l'OPIC en tant qu'organisation était également favorable, le taux de satisfaction s'élevant à environ 75 p. 100. Un message qui est ressorti clairement du sondage est que les clients souhaitent que les délais d'exécution soient moins longs.

Le sondage, qui comprenait « l'outil de mesures communes » (élaboré par le Centre canadien de gestion et le Secrétariat du Conseil du Trésor), offrira à l'OPIC au plan de la satisfaction des clients un point de référence important pour évaluer les améliorations apportées, par rapport à lui-même mais aussi par rapport à d'autres ministères et organismes.

Allié aux travaux des groupes de consultation qui l'ont précédé, le sondage a marqué avec succès le lancement de la GRC à l'OPIC; il a également permis à l'organisation de s'engager résolument sur la voie du service à la clientèle —

en offrant des produits et des services de qualité qui répondent aux besoins des clients.

Le Centre de services à la clientèle (CSC) a aussi organisé des ateliers sur la description des processus avec les employés des secteurs d'activité afin de déterminer où il conviendrait d'améliorer la prestation des services aux clients.

### CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Le CSC a répondu à environ 120 000 demandes de renseignements en matière de PI (voir la figure 9) au cours de l'exercice. Afin d'offrir aux clients des services plus rapides et plus efficaces, le CSC a relié tous les agents d'information de l'OPIC à un nouveau système automatisé de répartition des appels, système qui achemine tous les appels d'arrivée vers la ressource appropriée. Dans le cadre de la stratégie de la GRC, le CSC a également réorganisé la base de données sur les clients afin d'améliorer la capacité de mesure du rendement du Centre.

Le CSC a maintenant accès par voie électronique (Internet) à la base de brevets du USPTO (WEST), ce qui a permis à l'OPIC de retirer les volumineux dossiers de recherche sur papier de la collection américaine.

### PROGRAMME DE SENSIBILISATION

L'OPIC est résolu à exécuter un programme de sensibilisation durable qui appuiera sa troisième priorité stratégique : permettre aux Canadiens de se familiariser avec la PI, de mieux la connaître et de l'utiliser plus efficacement.

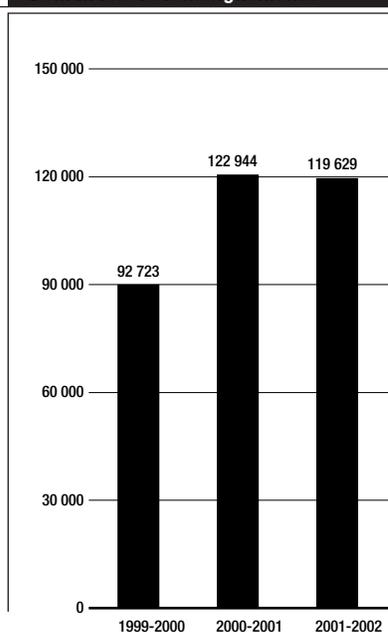
Au début de 2001, l'OPIC a procédé à un sondage sur les pratiques exemplaires en matière de diffusion de l'information sur la PI à l'échelle internationale et à un examen de la documentation interne, ce qui devait constituer le point de départ d'un programme de sensibilisation. Ces deux activités ont servi de base à l'élaboration du Plan stratégique 2002 à 2006 du programme de sensibilisation, qui définit une vision et une orientation stratégique en vue de l'élaboration d'un programme de sensibilisation durable.

Pour ce faire, il faut rechercher et appliquer des pratiques exemplaires et renforcer les relations avec les offices de la PI étrangers. L'OPIC collabore avec des partenaires clés afin d'élaborer des projets pilotes ou des initiatives, et travaille également à mettre au point des outils de mesure du rendement pour évaluer le succès du programme de sensibilisation.

### DIFFUSION

Lorsque des innovateurs canadiens et étrangers cherchent à obtenir des droits de PI, des renseignements opérationnels stratégiques et des renseignements techniques sont rendus publics

**FIGURE 9** Demandes de renseignements

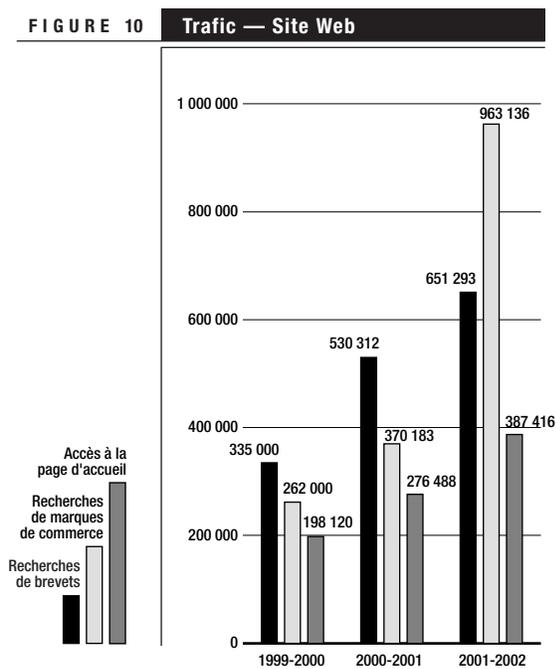


grâce à la divulgation des éléments créatifs et des processus qui sous-tendent leurs innovations. L'OPIC veille à ce que cette masse de données et de renseignements stratégiques soit non seulement versée dans les bases de données qu'il crée et tient à jour, mais aussi accessible à la population canadienne. En agissant ainsi, l'OPIC contribue à combler le manque de connaissances et d'innovations — deux éléments essentiels dans une économie axée sur le savoir.

En 2001-2002, l'OPIC a déterminé le besoin de gérer efficacement l'information organisationnelle conformément aux normes internationales en matière de PI ainsi qu'à la législation et aux politiques gouvernementales. Au cours du dernier exercice, l'OPIC a intégré la gestion de plusieurs fonctions dans le but de permettre l'application uniforme des normes et des principes de gestion de l'information aux différents modes de prestation, y compris le site Web de l'OPIC, le site intranet, les publications et les produits d'échange de données.

#### Amélioration du service

Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour donner suite aux commentaires de ses clients, l'OPIC a modifié son site Web en 2001-2002 pour le rendre plus convivial et pour améliorer la présentation ainsi que les fonctions de navigation. L'OPIC a notamment amorcé un projet de conversion de fichiers qui permettra à toute la population canadienne de bénéficier d'une accessibilité accrue.



#### Utilisation du site Web

Le site Web bilingue de l'OPIC contient environ 1000 pages, une collection en pleine croissance de plus de 2000 fichiers PDF et de 50 applications de commerce électronique, ainsi que ses bases de données vedettes accessibles au public (Base de données sur les brevets canadiens et Base de données sur les marques de commerce canadiennes). Le site a été consulté à plus de deux millions de reprises au cours de l'exercice, y compris plus de 387 000 visites à la page d'accueil, ainsi que quelque 651 000 recherches dans la base de données sur les brevets et 963 000 recherches dans la base de données sur les marques de commerce. (L'OPIC prévoit que le prochain rapport présentera des chiffres moins élevés, parce que certaines recherches robotisées ou programmées à l'avance ont gonflé artificiellement les statistiques relatives aux recherches effectuées dans la base de données sur les marques de commerce.) Ces chiffres démontrent que le site Web de l'OPIC a une très grande visibilité et qu'il constitue un outil précieux pour les personnes qui cherchent des renseignements en matière de PI (voir la figure 10).

#### Diffusion des données

L'Unité de diffusion des données procure des données sur les brevets à 31 pays en vertu de divers accords d'échange. De plus, l'OPIC échange des données bibliographiques avec l'OEB, le USPTO et l'OBJ. Dans le cadre de son programme de diffusion, l'OPIC génère des revenus grâce à la vente de données relatives à la PI (brevets et marques de commerce) à plus de 15 importants fournisseurs commerciaux à l'échelle internationale.

#### Utilisation du Centre de ressources

Le Centre de ressources de l'OPIC fournit des services de bibliothèque et de référence de haute qualité aux clients internes de l'OPIC et aux professionnels de la PI, tant au gouvernement fédéral que dans le secteur privé. Le Centre a répondu à environ 5 000 demandes de renseignements au cours de l'exercice, et a effectué pour le compte des examinateurs de brevets plus de 4 000 prêts entre bibliothèques afin d'appuyer le processus d'examen des brevets.

Ces chiffres démontrent que le site Web de l'OPIC a une très grande visibilité et qu'il constitue un outil précieux pour les personnes qui cherchent des renseignements en matière de PI.

TABLEAU 7

## Données sur les réalisations par secteur d'activité\*

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Demandes déposées</b>			
Brevets	36 784	39 657	40 175
Nationaux	15 211	14 940	13 530
Traité de coopération en matière de brevets	21 573	24 717	26 645
Marques de commerce	42 763	44 809	37 691
Droits d'auteur	7 668	6 912	6 377
Dessins industriels	3 240	3 313	3 190
Topographies de circuits intégrés	6	1	3
<b>Requêtes d'examen</b>			
Brevets	21 909	22 162	30 880
<b>Demandes traitées</b>			
Brevets	18 838	18 392	19 758
<b>Délivrances – Enregistrements</b>			
Brevets	13 109	11 888	12 445
Marques de commerce	16 186	16 940	16 746
Droits d'auteur	7 629	6 879	6 312
Dessins industriels	2 805	2 850	3 128
Topographies de circuits intégrés	6	1	3
<b>Abandons</b>			
Marques de commerce	12 347	13 176	15 605
Droits d'auteur	190	185	157
Dessins industriels	302	325	355
<b>Maintiens – Renouvellements</b>			
Brevets	211 826	222 500	240 196
Marques de commerce	7 086	6 623	7 241
Dessins industriels	1 117	1 084	1 047
<b>Cessions</b>			
Brevets	49 000	52 003	60 819
Marques de commerce	48 173	47 025	44 880
Droits d'auteur	1 504	1 125	1 168
Dessins industriels	827	820	893
<b>Demandes de renseignements traitées</b>			
Brevets	30 366	22 439	24 137
Demandes concernant l'état de brevets	24 287	53 499	63 673
Marques de commerce	14 871	23 027**	19 991
Droits d'auteur	13 669	13 237**	8 225
Dessins industriels	2 629	2 972**	1 204
Topographies de circuits intégrés	172	140	48
Demandes de renseignements généraux	2 878	4 231	1 613
Autres demandes	3 851	3 399	738

\*En raison de rajustements de fin d'année, les chiffres peuvent différer des données trimestrielles.

\*\*En raison de rajustements de fin d'année, les chiffres peuvent différer des données publiées au préalable.

## Section 3 Cadres national et international de la PI

### Contexte international

Comme il le fait depuis déjà longtemps, l'OPIC a continué de fournir en 2001-2002 de l'assistance technique aux pays en voie de développement en ce qui concerne l'administration du régime de la PI. L'OPIC, en collaboration avec l'OMPI, a offert à des représentants de l'Amérique latine et des Caraïbes (voir la photo) de la formation spécialisée, axée sur la gestion de la qualité et du service à la clientèle quant à la prestation de services liés aux brevets. L'OPIC a également continué de fournir des services continus à certains pays en développement en ce qui a trait à la recherche et à l'examen en matière de brevets, et il a organisé de nombreuses rencontres bilatérales et visites de représentants de pays développés et de pays en développement. Cette assistance technique offerte par l'OPIC appuie l'objectif à long terme du Canada qui vise l'établissement d'une économie plus stable et plus autonome dans les pays en voie de développement.

Comme on l'a déjà indiqué dans le présent rapport, l'OPIC a continué de participer aux discussions tenues à l'échelle internationale en vue d'harmoniser les exigences du régime de la PI et de faciliter l'accès au régime en question. L'OPIC a également continué de suivre de près les activités d'autres importantes tribunes concernées par la PI, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

### Contexte national

#### Modifications législatives

Le projet de loi S-17, *Loi modifiant la Loi sur les brevets*, est entré en vigueur le 12 juillet 2001. Il a rendu la *Loi sur les brevets* conforme aux obligations prises par le Canada aux termes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) de l'OMC. Selon ces modifications, tous les brevets non expirés dont la durée de protection est inférieure à 20 ans (à compter de la date du dépôt de la demande au Canada) bénéficient automatiquement d'une prolongation portant cette durée à 20 ans, soit la période de protection minimale exigée par l'ADPIC. En modifiant la *Loi sur les brevets*, le Canada confirme

l'engagement qu'il a pris de faire en sorte que ses lois et ses règlements sur la PI demeurent parmi les plus modernes et les plus progressistes au monde.

L'OPIC poursuit ses consultations sur un éventuel projet de loi omnibus sur la PI, qui moderniserait l'administration de la PI au Canada. Les changements proposés seraient non controversés et de nature administrative et correspondraient également aux modifications législatives nécessaires pour que le Canada puisse respecter ses obligations découlant du Traité sur le droit des brevets (TDB).

#### Modifications apportées aux règlements

Les *Règles sur les brevets* ont également été modifiées afin d'offrir une plus grande marge de manœuvre dans le traitement des demandes internationales déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

REPRÉSENTANTS DE  
L'AMÉRIQUE LATINE  
ET DES CARAÏBES  
(DU 28 MAI AU 7 JUIN 2001)



Arrière : Carlos Guillermo Pacheco Hernandez, Venezuela; Fabián Pablo Loyato, Argentine; María Laura Glisenti Cheveste, Uruguay; Franklin Bruno Mérchor Valderrama, Pérou; Adalberto Pérez Galindo, Cuba; Paulo Roberto Dutra Magalhaes, Brésil; Jorge Patricio Fuentes Antilao, Chili; Rodolfo A. Godoy Gonzalez, Guatemala. Avant : Diane Brazeau, OPIC; Teresa Ponce León, Mexique; Andrea Titus, Antigua-et-Barbuda.

*Environ 65 nouveaux examinateurs de brevets  
et de marques de commerce ont été embauchés  
au cours du présent exercice.*



Kiosque de l'OPIIC au salon de carrière universitaire

## Section 4 Projets de l'organisme

En 2001-2002, l'OPIC a entrepris plusieurs projets destinés à renforcer l'infrastructure qui permet la prestation de services de haute qualité à sa clientèle. L'OPIC concentre ses efforts dans trois catégories : le commerce électronique et l'infrastructure de la technologie de l'information, la modernisation du cadre de gestion des ressources humaines de l'OPIC et la fonction moderne de contrôleur.

### Commerce électronique et harmonisation à l'échelle internationale

#### Engagements

L'OPIC a atteint l'objectif d'Industrie Canada dans le cadre du projet Gouvernement en direct (GED), objectif qui vise à offrir en ligne tous les principaux services d'ici à décembre 2003. L'OPIC travaille à harmoniser les services qu'il offre à ceux dispensés par les offices d'autres pays et par la collectivité des agents de brevets au Canada.

#### Résultats

Dans le cas des droits d'auteur et des brevets, les clients peuvent maintenant déposer une demande et acquitter les taxes en ligne. Grâce à une entente conclue avec l'USPTO, l'OPIC aura accès au Trilateral Network, un réseau dont font partie l'USPTO, l'OEB et l'OBJ.

### Infrastructure de la technologie de l'information et intégration de l'arrière-guichet

#### Engagements

L'OPIC entend se doter d'une infrastructure de la technologie de l'information adéquate, d'une capacité accrue et de systèmes internes intégrés afin de favoriser les projets de commerce électronique et d'harmonisation à l'échelle internationale.

#### Résultats

L'OPIC a mis sur pied plusieurs projets d'infrastructure, comme le projet d'amélioration du réseau interne, afin d'appuyer cet objectif.

La mise en œuvre d'un système de recherche entièrement automatisé pour les marques de commerce et l'automatisation des processus relatifs aux dessins industriels contribueront à l'amélioration des services. En ce qui concerne les brevets, la définition des besoins des utilisateurs (y compris les besoins en services électroniques) en vue du renouvellement du système TechSource a constitué une réalisation de première importance. Ces initiatives sont à la base du plan de renouvellement des systèmes visant les cinq prochaines années, qui se traduira par une efficacité accrue des services et des systèmes.

### Ressources humaines

#### Engagements

La capacité de l'OPIC de fournir des services en matière de PI de calibre mondial repose fondamentalement sur son effectif. À cette fin, l'OPIC doit savoir attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée, capable de relever les défis opérationnels auxquels l'organisation est confrontée. La Direction des ressources humaines s'est engagée à soutenir les efforts organisationnels en vue d'accroître la main-d'œuvre de l'OPIC de façon importante dans des secteurs précis et à améliorer la gestion des ressources humaines dans son ensemble.

#### Résultats

L'OPIC s'est concentré sur de nombreux projets liés au recrutement, à l'apprentissage et au perfectionnement ainsi qu'au mieux-être en milieu de travail. L'organisation a consulté 20 p. 100 de ses employés au moyen de groupes de discussion afin de recueillir leurs commentaires sur des questions relatives au milieu de travail de choix, et a fait une évaluation de problèmes à l'interne et à l'externe qui touchent son effectif. Tous ces efforts donneront lieu à l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines et de plans d'action pluriannuels qui seront axés sur la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'OPIC. Au cours de 2002-2003, des champions seront nommés pour diriger des équipes et faire la promotion du recrutement, de l'équité en matière d'emploi, du mieux-être en milieu de travail, de l'apprentissage et du perfectionnement ainsi que des langues officielles.

## **RECRUTEMENT**

En 2001-2002, l'OPIC a créé sur son site Web une page renfermant des possibilités d'emploi et un formulaire électronique de candidature lié à une base de données de candidats. La page des possibilités d'emploi, qui contient divers hyperliens vers des sites Web gouvernementaux, a été visitée 47 795 fois et a donné lieu à plus de 1 700 demandes d'emploi. L'OPIC a également participé à neuf salons des carrières tenus sur des campus universitaires (voir la photo, page 22). Environ 65 nouveaux examinateurs de brevets et de marques de commerce ont été embauchés au cours du présent exercice.

## **ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI**

Dans le cadre du processus de dotation, les gestionnaires de l'OPIC utilisent les répertoires d'équité en matière d'emploi de la Commission de la fonction publique. Des membres des groupes désignés se sont joints aux groupes de discussion et sont incités à indiquer leur appartenance à un groupe désigné afin que l'OPIC puisse mieux les aider à répondre à leurs besoins. Un plan d'équité en matière d'emploi sera établi au cours de 2002-2003; il sera basé sur une analyse démographique et sur les données concernant la disponibilité de l'effectif.

## **APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT**

Pour montrer qu'il encourage l'apprentissage continu des employés et qu'il tient compte des inquiétudes que ceux-ci ont soulevées à l'occasion du Sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux, l'OPIC a produit les *Lignes directrices sur l'apprentissage*. Ces lignes directrices énoncent la position de l'organisme sur l'apprentissage continu et exposent les procédures des activités d'apprentissage et de formation. L'OPIC a aussi élaboré des lignes directrices sur le congé d'études, ainsi que des procédures en vue du remboursement des frais de formation.

Près de 120 employés ont participé à des ateliers où ils ont élaboré un plan d'apprentissage personnel (PAP).

Les PAP sont des outils qui permettent aux employés de mettre l'accent sur leurs intérêts en matière d'apprentissage et de perfectionnement; de prendre en charge leur perfectionnement professionnel et personnel; ainsi que de déterminer, de planifier et d'orienter leur cheminement de carrière. Les PAP donnent l'occasion aux employés d'améliorer leur ensemble de compétences et d'en développer d'autres, de façon à améliorer leur valeur professionnelle.

Pour appuyer l'apprentissage continu, les gestionnaires de l'OPIC ont approuvé 1 425 demandes de formation au cours de 2001-2002, soit l'équivalent de 1 538 jours de formation.

## **MIEUX-ÊTRE EN MILIEU DE TRAVAIL**

En 2001-2002, l'OPIC a entrepris plusieurs projets en vue de renforcer sa réputation d'être un endroit où il fait bon travailler et de favoriser de saines communications internes. L'OPIC a organisé des déjeuners du président (événements informels au cours desquels les employés intéressés peuvent discuter avec le président de toute question liée au milieu de travail). L'OPIC a également tenu trois forums des gestionnaires ainsi qu'une assemblée générale annuelle qui ont donné aux gestionnaires et aux employés l'occasion d'entendre les points de vue de divers conférenciers sur des questions liées au travail et de mettre en commun leurs expériences.

Dans le contexte des efforts qu'il déploie en vue d'améliorer l'environnement de travail, l'OPIC a exécuté un Programme de rétroaction tous azimuts. Ce programme a aidé les superviseurs à mieux se connaître, à comprendre comment leurs pratiques de gestion des personnes sont perçues par les autres et comment elles les touchent. Une tierce partie a été chargée de la collecte des données et de la rédaction d'un rapport comprenant des recommandations. Presque tous les superviseurs (94 p. 100) ont participé au programme, et 85 p. 100 des employés contactés ont répondu au sondage. Les résultats du sondage sont extrêmement positifs et reflètent les bonnes relations qui existent entre les superviseurs et leur personnel.

## Modernisation de la fonction de contrôleur

La modernisation de la fonction de contrôleur est un concept axé sur une saine gestion des ressources et l'efficacité du processus décisionnel. Elle se situe au cœur même du cadre de gestion du gouvernement du Canada énoncé dans le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*. Dans le but d'offrir des services de qualité supérieure au public, le gouvernement du Canada s'est engagé à l'égard de l'excellence dans quatre secteurs : l'accent sur les citoyens, les valeurs, les résultats et les dépenses judicieuses. Les Canadiens s'attendent à voir une amélioration continue des pratiques de gestion, un accent accru sur les résultats, des dépenses judicieuses et la reddition de comptes.

La modernisation de la fonction de contrôleur prône la gestion efficace des ressources de tous types dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Elle aspire à un travail plus judicieux pour obtenir de meilleurs résultats : décisions mieux informées, meilleures politiques et prestation améliorée des services. La modernisation de la fonction de contrôleur vise à fournir aux gestionnaires de l'information intégrée sur le rendement financier et non financier, une approche sûre en matière de gestion des risques, des systèmes de contrôle adéquats et un ensemble partagé de valeurs et de règles d'éthique.

### Engagements

Les principaux engagements de l'OPIC en matière de modernisation de la fonction de contrôleur étaient les suivants :

- améliorer l'intégration des plans stratégiques pour ce qui est des opérations, des finances et de la technologie de l'information;
- réviser son barème tarifaire en fonction de sa capacité d'améliorer sensiblement la prestation de ses services;
- préparer l'organisation à mettre en œuvre un système de coûts par activité.

### Résultats

Toujours soucieux d'améliorer ses processus de planification des activités et pour assurer sa viabilité financière à long terme, l'OPIC a continué d'employer une approche rigoureuse pour élaborer ses prévisions de revenus et ses analyses de rentabilisation relatives aux budgets des dépenses et des immobilisations. La structure de l'OPIC, qui exploite un fonds renouvelable, est fondée sur les revenus et requiert une analyse détaillée du contexte opérationnel

Elle aspire à un travail plus judicieux pour obtenir de meilleurs résultats : décisions mieux informées, meilleures politiques et prestation améliorée des services.

de l'organisme. Cette analyse doit tenir compte de la demande exprimée pour les produits et les services en matière de PI, des tendances et des volumes internationaux et antérieurs, de la croissance du produit intérieur brut, de la confiance des consommateurs, de même que de l'évolution de la capacité de production interne. En conséquence, les plans de dépenses de l'organisation requièrent la préparation d'analyses de rentabilisation distinctes pour les dépenses d'immobilisations et autres que d'immobilisations aux fins de la gestion efficace des ressources.

Sur le plan financier, l'OPIC continue d'être en bonne posture. Le profit net de l'organisation (après assistance d'immobilisation reportée et amortissement des immobilisations) s'élève à 229 000 \$. Au cours des exercices précédents, l'OPIC a atteint le seuil de rentabilité (ou mieux) tout en maintenant sa capacité d'effectuer des dépenses stratégiques en matière d'immobilisations.

Cependant, l'OPIC a aussi admis que sa capacité de maintenir la prestation de ses services à un niveau comparable aux autres grands offices de la PI nécessitera plus de ressources financières, particulièrement pour ce qui est de remplir son engagement d'augmenter sa capacité d'examen. Ainsi, tout investissement visant à améliorer le service à la clientèle, ce qui comprend la réduction des délais d'exécution, l'offre de nouveaux produits et services, l'investissement dans une nouvelle technologie de l'information et l'accroissement de l'effectif, nécessitera une révision des tarifs de l'organisme. En 2001-2002, l'OPIC a amorcé un examen de ses tarifs, des services exigés par ses clients et des sommes nécessaires à la prestation de ces services. De plus, l'OPIC a effectué une analyse comparative de ses frais par rapport à ceux d'autres offices de la PI. En 2002-2003, l'OPIC élaborera des propositions sur la modification des tarifs et commencera à mener des consultations formelles auprès de ses clients et de ses partenaires.

Dans le cadre du mandat du gouvernement qui consiste à obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens, l'OPIC s'est engagé à mettre en œuvre un système de coûts par activité. L'OPIC a rempli l'engagement qu'il avait pris pour l'exercice 2001-2002, qui était d'effectuer l'analyse initiale et d'élaborer l'arrêté de projet du système. Ce système fournira aux cadres des renseignements sur les coûts qui les aideront à prendre des décisions plus éclairées.

## Section 5 États financiers vérifiés

### Rapport de gestion

Nous avons préparé les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») tels qu'exigés par et selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction du Fonds selon les principales conventions comptables établies et énoncées à la note 2 des états financiers, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

La responsabilité concernant l'intégrité et l'objectivité des données de ces états financiers, incombe à la gestion du Fonds. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses responsabilités de comptabilité et d'information, le Fonds maintient une série de comptes qui représentent un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers présentés dans les états ministériels et ailleurs dans les Comptes publics du Canada sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La gestion des services financiers du Fonds élabore et distribue les politiques de gestion financière et de comptabilité et émet des directives spécifiques assurant le respect de normes de comptabilité et de gestion financière. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ils sont conçus afin de fournir une certitude raisonnable que les opérations sont approuvées par le Parlement, exécutées selon les règlements applicables et comptabilisées adéquatement afin d'assurer la reddition des comptes en regard des fonds publics et de protéger les actifs confiés à la gestion du Fonds. Le Fonds s'efforce également de d'assurer l'objectivité et l'intégrité des données contenues dans ses états financiers par la sélection, la formation et le développement attentifs d'un personnel

qualifié, par des arrangements organisationnels permettant un partage juste des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer que ses règlements, conventions, procédures et autorités directoriales soient compris dans toute l'organisation.

À la demande du Fonds, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes, leurs rôles consistent à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminée à cette date, conformément aux principes comptables des fonds renouvelables du gouvernement du Canada énoncés à la note 2 des états financiers. Cette vérification externe a été effectuée pour assurer une impartialité et une liberté afin de ne pas biaiser les présents états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire aux brevets,  
registraire des marques de commerce et président,



David Tobin

Le gestionnaire, Finances et Administration,



André Rousseau, CGA

Le 7 juin 2002



KPMG s.r.l.  
Comptables agréés  
45, rue O'Connor  
Bureau 1000  
Ottawa (Ontario) K1P 1A4  
Canada

Téléphone (613) 560-0011  
Télécopieur (613) 560-2896  
www.kpmg.ca

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA**

Nous avons vérifié le bilan du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables s'appliquant aux fonds renouvelables du gouvernement du Canada, tel qu'il est décrit à la note 2.

*KPMG s.r.l.*

Comptables agréés  
Ottawa, Canada  
Le 7 juin 2002



KPMG s.r.l., société à responsabilité limitée de propriété canadienne constituée en vertu des lois de l'Ontario, est un cabinet membre de KPMG International, association suisse.

**T A B L E A U 8****État de l'autorisation (employée) fournie (non vérifié)  
pour l'exercice clos le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)**

	2002		2001	
	Prévisions	Chiffres réels	Prévisions	Chiffres réels
Bénéfice net pour l'exercice	4 215	229	6 423	5 036
Plus : éléments ne nécessitant aucune utilisation de fonds	<u>12 809</u>	<u>14 483</u>	<u>14 875</u>	<u>17 847</u>
Fonds provenant des opérations	17 024	14 712	21 298	22 883
Acquisitions nettes d'immobilisations	(12 500)	(9 846)	(4 590)	(3 668)
Variation du fonds de roulement (note 7)	2 248	828	2 137	3 536
Autres éléments	<u>(9 274)</u>	<u>743</u>	<u>(12 760)</u>	<u>(5 174)</u>
Autorisation (employée) fournie	<u>(2 502)</u>	<u>6 437</u>	<u>6 085</u>	<u>17 577</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**T A B L E A U 9****Conciliation de l'autorisation non employée (non vérifié)  
au 31 mars 2002 (en milliers de dollars)**

	2002	2001
Solde débiteur de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(54 105)	(46 606)
Virement du Conseil du Trésor crédit 5	<u>(331)</u> (54 436)	<u>(133)</u> (46 739)
Plus : imputation des CAFE sur le compte du crédit après le 31 mars	5 665	5 942
Moins : montants crédités au compte du crédit après le 31 mars	(1 082)	(2 288)
Autorisation nette fournie à la fin de l'exercice	(49 853)	(43 085)
Limite de l'autorisation	<u>5 000</u>	<u>15 000</u>
Autorisation non employée reportée	<u>54 853</u>	<u>58 085</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bilan**  
 au 31 mars 2002 (en milliers de dollars)

T A B L E A U 1 0

	2002	2001
<b>Actifs</b>		
À court terme		
Petite caisse	2	2
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	463	1 054
Tiers	1 110	1 510
Revenus non facturés	5 393	5 529
Charges payées d'avance	-	23
Immobilisations (note 3)	63 402	68 039
Revenus non facturés	105	263
	<u>70 475</u>	<u>76 420</u>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Comptes de dépôts	833	632
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	2 858	2 434
Tiers	7 421	6 215
Revenus reportés	13 274	15 427
	<u>24 386</u>	<u>24 708</u>
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	3 808	3 127
Revenus reportés	24 440	17 089
	<u>28 248</u>	<u>20 216</u>
Assistance d'immobilisation reportée (note 4)	33 520	39 905
<u>Avoir du Canada (note 5) :</u>		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(54 105)	(46 606)
Surplus accumulé	38 426	38 197
	<u>(15 679)</u>	<u>(8 409)</u>
	<u>70 475</u>	<u>76 420</u>
Engagements (notes 6)		
Éventualités (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU 11

**État des résultats**  
 pour l'exercice clos le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)

	2002	2001
Revenus	77 269	72 513
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	45 498	37 415
Services professionnels	13 677	9 309
Amortissement des immobilisations	12 519	14 668
Logement	5 241	5 084
Matériels et fournitures	2 234	2 099
Information	328	464
Communications	573	489
Voyages	320	318
Fret et courrier	248	268
Entretien et réparation	398	258
Formation	280	190
Location	145	121
	<u>81 461</u>	<u>70 683</u>
 Bénéfice net avant l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée, la réduction de la valeur d'élément d'actif et la perte sur disposition d'actifs	 <u>(4 192)</u>	 <u>1 830</u>
 Amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	 <u>6 385</u>	 <u>6 385</u>
 Bénéfice net avant disposition d'actifs et la réduction de la valeur d'élément d'actif	 2 193	 8 215
 Perte sur disposition d'actifs et la réduction de la valeur d'élément d'actif (note 3)	 <u>(1 964)</u>	 <u>(3 179)</u>
 Bénéfice net	 <u>229</u>	 <u>5 036</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État du surplus accumulé  
pour l'exercice clos le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)**

T A B L E A U 1 2

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	38 197	33 161
Bénéfice net pour l'exercice	<u>229</u>	<u>5 036</u>
Solde à la fin de l'exercice (note 5)	38 426	38 197

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État de l'évolution de l'encaisse  
pour l'exercice clos le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)**

T A B L E A U 1 3

	2002	2001
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	229	5 036
Plus : amortissement des immobilisations	12 519	14 668
Plus : perte sur disposition des actifs et la réduction de valeur d'élément d'actif	1 964	3 179
Moins : l'amortissement de l'assistance d'immobilisation reportée	<u>(6 385)</u>	<u>(6 385)</u>
	8 327	16 498
Variation du fonds de roulement (note 7)	828	3 536
Variation des autres éléments d'actif et du passif		
Revenus non facturés	158	440
Prestations de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	681	618
Revenus reportés	<u>7 351</u>	<u>1 224</u>
	<u>8 190</u>	<u>2 282</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'exploitation	17 345	22 316
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(9 846)</u>	<u>(3 668)</u>
Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	7 499	18 648
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	<u>46 606</u>	<u>27 958</u>
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice (note 5)	<u>54 105</u>	<u>46 606</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes aux états financiers

## 1 - But et autorisation

Le Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (le « Fonds ») octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle (PI) au Canada. En échange, le Fonds acquiert des renseignements sur la PI et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour inciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds a été établi le 1<sup>er</sup> avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 millions de dollars. Au courant de l'exercice, la somme maximale de l'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor a été réduite à 5 millions de dollars. Le Parlement a accordé au Fonds l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. Le Fonds peut retenir les surplus afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

## 2 - Principales conventions comptables

### CONCEPTS DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés selon la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et les normes et exigences de rapport du receveur général du Canada.

### CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les frais reçus en excédant des revenus reconnus sont reflétés comme revenus reportés. Les revenus reconnus en excédant des frais reçus sont reflétés comme revenus non facturés. Les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

### IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (voir le tableau 14, page 33). Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3-5 ans
Ameublement	10 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Systemes	Durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

### ASSISTANCE D'IMMOBILISATION REPORTÉE

Le Fonds a reçu 63 848 \$ de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place en 1997-1998. L'assistance d'immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie du système TechSource.

### PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Les employés du Fonds ont droit à des prestations de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les prestations de cessation d'emploi gagnées par un employé précédent son embauche au sein du Fonds représentent une obligation du Conseil du Trésor et, donc, ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 2002, le passif du Conseil du Trésor pour les employés du Fonds est de 4,5 millions de dollars (2001 – 4,4 millions de dollars). L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

### RÉGIME DE RETRAITE

Les employés du Fonds sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par le Fonds sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension du Fonds et sont imputées aux opérations sur une base courante. Le Fonds n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige la gestion à établir des estimations et hypothèses comptables affectant les montants d'actif, de passif, de revenus et de dépenses rapportés durant la période, ainsi que la divulgation d'éventualités liées aux actifs et passifs à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimés comptables. L'utilisation d'estimation comptables concerne principalement les immobilisations, les revenus et les obligations salariales. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.

### 3 - Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

**TABLEAU 14**

	Coût au 31 mars 2001	Acquisition	Disposition	Coût au 31 mars 2002	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
Améliorations						
locatives	11 354	1 857	-	13 211	7 000	6 211
Logiciels	689	27	-	716	676	40
Matériel informatique	6 122	1 700	5 753	2 069	258	1 811
Équipement	47	-	47	-	-	-
Ameublement	1 674	-	1 674	-	-	-
Systèmes						
INTREPID	3 735	-	-	3 735	2 447	1 288
TechSource	82 610	-	499	82 111	38 933	43 178
Autres	4 942	2 056	-	6 998	2 826	4 172
Systèmes en développement	2 496	4 206	-	6 702	-	6 702
Total	113 669	9 846	7 973	115 542	52 140	63 402

Au courant de l'année, le Fonds a réduit la valeur de l'immobilisation d'un coût d'acquisition de 7 973 \$ (2001 – 12 464 \$) et ayant une valeur comptable nette de 1 964 \$ (2001 – 3 179 \$) résultant d'un changement dans la durée de vie utile des immobilisations ou de la disposition d'actif.

#### 4 - Assistance d'immobilisation reportée (en milliers de dollars)

	2002	2001
Contribution d'assistance d'immobilisation reportée	63 848	63 848
Amortissement accumulé	<u>30 328</u>	<u>23 943</u>
Valeur comptable nette	33 520	39 905

#### 5 - Avoir du Canada

##### IMPUTATION NETTE ACCUMULÉE SUR L'AUTORISATION DU FONDS

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds.

##### SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9,45 millions de dollars au moment de l'établissement du Fonds.

#### 6 - Engagements (en milliers de dollars)

##### TECHSOURCE

Le Fonds a paraphé un engagement contractuel avec Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI) afin d'offrir des services d'entretien au système TechSource. Les fonds engagés sont comme suit :

2003	3 327
2004	3 327
2005	3 327
2006	496
	<u>10 477</u>

Le Fonds loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Les paiements futurs de location sont comme suit :

2003	5 422
2004	5 422
2005	5 292
	<u>16 136</u>

**T A B L E A U 1 5**

#### 7 - Variations du fonds de roulement (en milliers de dollars)

Les composantes de variations de l'actif à court terme comprennent :

	2002	2001
Comptes débiteurs	991	86
Revenus non facturés (court terme)	136	(283)
Charges payées d'avance	23	-
Comptes de dépôt	201	157
Comptes créditeurs	1 630	976
Revenus reportés (court terme)	(2 153)	2 600
	<u>828</u>	<u>3 536</u>

#### 8 - Opérations entre apparentés

##### OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements liés au logement, à la traduction et aux services du contentieux furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

#### 9 - Assurance

Le Fonds n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

#### 10 - Éventualités

##### CONGÉS DE MALADIE

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

#### 11 - Impôts

Le Fonds n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

### Fonds renouvelable

En tant qu'organisme de service spécial (OSS) relevant d'Industrie Canada et exploitant un fonds renouvelable, l'OPIC finance entièrement ses activités grâce aux revenus tirés des droits versés par les clients pour les services en matière de PI qui leur sont fournis. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a récemment procédé à l'examen du Fonds renouvelable de l'OPIC et il a confirmé de nouveau le mandat et la viabilité financière de ce dernier.

Les états financiers du Fonds renouvelable de l'OPIC (le « Fonds ») ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus ainsi qu'avec les normes et les exigences de rapport du receveur général du Canada. L'OPIC a élaboré des conventions comptables et maintient les systèmes de gestion financière et de contrôle interne nécessaires en vue de s'acquitter de ses responsabilités au chapitre de la comptabilité et des rapports, ce qui garantit que les opérations sont comptabilisées et exécutées conformément à l'autorisation dont il bénéficie et que ses actifs sont protégés.

En accord avec le concept de la fonction moderne de contrôleur et en vue de mieux répondre aux exigences en matière de responsabilités de gestion et de présentation de rapports, l'OPIC retient les services de vérificateurs externes pour examiner les états financiers et indiquer si ces derniers reflètent avec exactitude la situation financière de l'OPIC à la fin de l'exercice.

### Rapport de gestion

#### Bilan

Le *bilan* du Fonds démontre que l'OPIC est en bonne situation financière. À la fin de mars 2002, le bilan fait état d'une imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds renouvelable (INAAFR) de 54,1 millions de dollars (16,4 millions de dollars, exclusion faite des revenus reportés) et d'un surplus accumulé de 38,4 millions de dollars. (L'INAAFR représente la position de trésorerie du Fonds.) En raison de la bonne santé financière de l'OPIC et de sa capacité de gérer son encaisse, le Parlement a réduit l'autorisation de prélèvement de l'OPIC de 15 millions de dollars à 5 millions de dollars.

Les *immobilisations* de 63,4 millions de dollars, exclusion faite de l'amortissement, sont principalement imputables à la valeur nette des deux principaux systèmes de technologie de l'information (TI), TechSource pour les brevets et INTREPID pour les marques de commerce, ainsi qu'à d'autres investissements liés à des projets relatifs au commerce électronique.

Parmi les éléments de passif, les *revenus reportés* à court et à long terme, qui s'élèvent à 13,3 millions de dollars et à 24,4 millions de dollars, respectivement, correspondent aux montants payés d'avance pour les services qui seront fournis dans un avenir rapproché, et ces revenus sont directement liés au nombre croissant de dossiers en attente d'examen. Les revenus reportés totaux ont augmenté de 5,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'*assistance d'immobilisation reportée* (AIR) a diminué de 6,4 millions de dollars. L'AIR est amortie selon la méthode linéaire pour la durée de vie du système TechSource.

D'autres postes du bilan, comme les éléments d'actif et de passif, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs ainsi que les coûts liés à la cessation d'emploi, sont demeurés relativement stables.

Le *surplus accumulé* s'élève à 38,4 millions de dollars au 31 mars 2002. L'OPIC prévoit utiliser une partie de ce montant pour pallier toute fluctuation dans la demande et pour couvrir l'investissement requis en matière d'immobilisations. Le solde, aidera l'OPIC à maintenir ou à améliorer ses niveaux de service au moyen, par exemple, de la réduction des délais d'exécution (dans un contexte de demande croissante pour les produits et services en matière de PI), de l'offre de nouveaux produits et services, de l'investissement dans une nouvelle TI (p. ex. le commerce électronique) et de l'accroissement de l'effectif, tout en demeurant viable et responsable sur le plan financier.

#### État des résultats

Les *revenus* pour l'exercice financier 2001-2002 s'élèvent à 77,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux revenus tirés des frais de maintien et de cession en ce qui concerne les brevets.

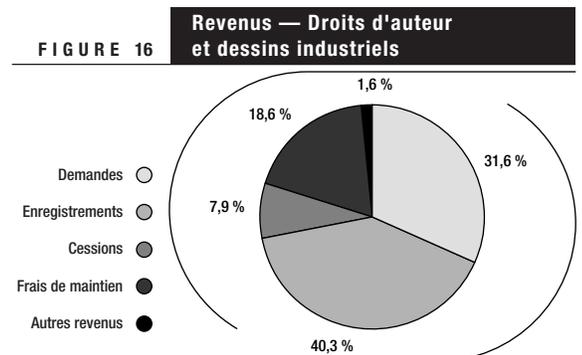
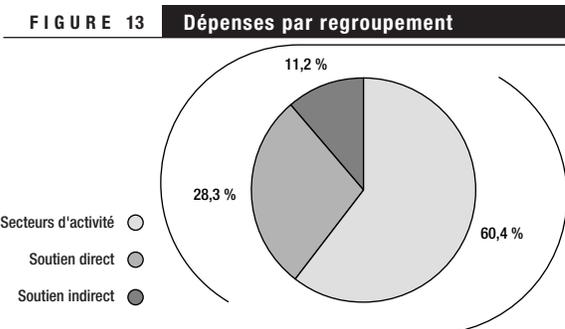
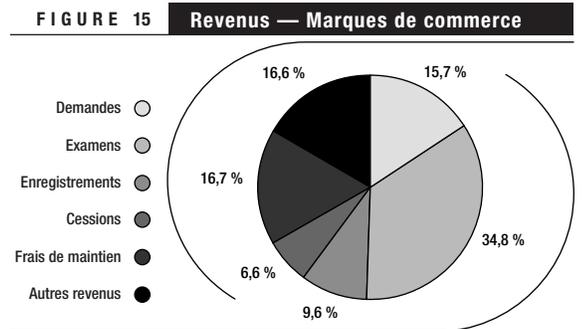
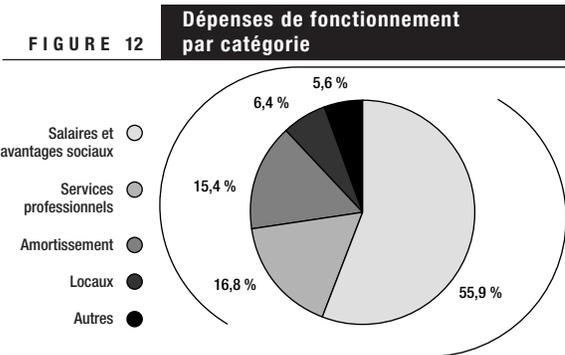
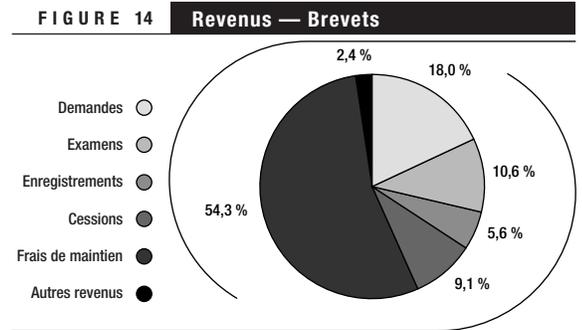
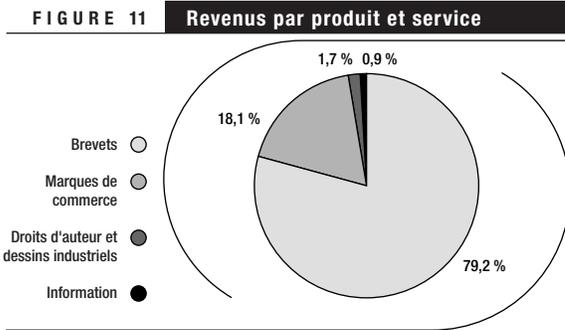
Les *dépenses* pour la même période sont de 81,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 10 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Cette augmentation est imputable en grande partie aux dépenses salariales, en raison de la somme importante qu'il faut investir dans l'embauche de nouveaux examinateurs afin de faire face à la demande accrue de produits et de services en matière de PI. Au cours des années à venir, les sommes investies dans les ressources humaines permettront une réduction considérable des délais d'exécution dans de nombreux secteurs et, par conséquent, elles généreront des revenus supplémentaires. Au cours de l'exercice, en raison d'une réévaluation par la

direction de la durée de vie estimative des éléments d'actif ou en raison de leur désuétude, l'OPIC a amorti des immobilisations dont le coût d'origine est de 8 millions de dollars et dont la valeur comptable nette est de 2 millions de dollars. (Pour obtenir plus de détails sur les revenus et les dépenses, veuillez vous reporter aux graphiques de l'annexe 1.)

Le *profit net* avant AIR et amortissement des immobilisations se chiffre à un solde négatif de 4,2 millions de dollars; après l'AIR, il équivaut à un surplus de 229 000 \$.

# Annexe 1 Données financières



## Annexe 2 Statistiques

### Données sur les brevets

**T A B L E A U 1 6**
**Demandes de brevets déposées selon la langue**

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Anglais	34 867	37 824	38 412
Français	1 917	1 833	1 763
<b>Total</b>	<b>36 784</b>	<b>39 657</b>	<b>40 175</b>

**T A B L E A U 1 7**
**Demandes de brevets déposées et brevets délivrés par province ou territoire**

	Dépôts PCT	Dépôts non-PCT	Total	Brevets délivrés
Alberta	140	574	714	186
Colombie-Britannique	135	443	578	126
Île-du-Prince-Édouard	1	3	4	1
Manitoba	16	77	93	29
Nouveau-Brunswick	1	40	41	10
Nouvelle-Écosse	8	51	59	8
Nunavut	0	0	0	0
Ontario	429	1 882	2 311	534
Québec	314	1 007	1 321	319
Saskatchewan	8	89	97	27
Terre-Neuve-et-Labrador	2	19	21	4
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	1
Yukon	0	3	3	0
<b>Total</b>	<b>1 054</b>	<b>4 188</b>	<b>5 242</b>	<b>1 245</b>

**T A B L E A U 1 8**
**Les dix principaux demandeurs de brevets**

The Proctor and Gamble Company	503
Telefonaktiebolaget LM Ericson	256
Bayer Aktiengesellschaft	242
BASF Aktiengesellschaft	198
E.I. Du Pont de Nemours and Company	188
Honda Giken Kogyo Kabushiki Kaisha	174
Unilever PLC	161
Lucent Technologies Inc.	153
3M Innovative Properties Company	152
L'Oréal	144

**T A B L E A U 1 9**
**Les dix principaux titulaires de brevets**

The Proctor and Gamble Company	268
Lucent Technologies Inc.	155
AT&T Corp.	138
NEC Corporation	137
E.I. Du Pont de Nemours and Company	122
Westinghouse Air Brake Company	82
Xerox Corporation	75
Canon Kabushiki Kaisha	71
L'Oréal	71
General Electric Company	66

**Demands de brevets déposées, requêtes d'examen  
et brevets délivrés par domaine**

TABLEAU 20

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
<b>Biotechnologie</b>			
Demandes déposées	4 066	4 384	4 394
Requêtes d'examen	2 064	2 088	2 911
Brevets délivrés	677	614	643
<b>Informatique</b>			
Demandes déposées	6 574	7 088	7 181
Requêtes d'examen	3 389	3 428	4 774
Brevets délivrés	2 516	2 282	2 389
<b>Génie électrique/physique</b>			
Demandes déposées	3 415	3 682	3 739
Requêtes d'examen	1 902	1 924	2 682
Brevets délivrés	1 558	1 413	1 479
<b>Génie mécanique/civil</b>			
Demandes déposées	8 305	8 953	9 129
Requêtes d'examen	5 356	5 419	7 550
Brevets délivrés	3 385	3 070	3 213
<b>Chimie organique</b>			
Demandes déposées	4 607	4 967	5 047
Requêtes d'examen	3 231	3 268	4 553
Brevets délivrés	1 665	1 510	1 581
<b>Chimie – autres</b>			
Demandes déposées	5 817	6 271	6 318
Requêtes d'examen	3 584	3 625	5 051
Brevets délivrés	2 066	1 873	1 961
<b>Divers</b>			
Demandes déposées	4 000	4 312	4 367
Requêtes d'examen	2 383	2 410	3 359
Brevets délivrés	1 242	1 126	1 179
<b>Tous les domaines</b>			
Demandes déposées	36 784	39 657	40 175
Requêtes d'examen	21 909	22 162	30 880
Brevets délivrés	13 109	11 888	12 445

**Demands de brevets — Délais d'exécution à compter  
du dépôt de la demande d'examen par domaine**

TABLEAU 21

	Demands traitées*	Délais d'exécution jusqu'au du 1 <sup>er</sup> rapport (en mois)	Demands en attente du 1 <sup>er</sup> rapport	Demands en attente d'examen
Biotechnologie	1 435	28,2	5 002	7 089
Informatique	3 342	24,2	8 994	10 852
Génie électrique/physique	2 125	23,9	4 666	5 530
Génie mécanique/civil	4 830	25,8	15 104	17 468
Chimie organique	3 010	28,5	8 767	10 881
Chimie – autres	3 085	27,3	9 210	11 721
Divers	1 834	27,8	6 952	7 908
Tous les domaines	19 661	25,6	58 695	71 449

\* Exclut les 97 demandes traitées qui avaient été déposées avant octobre 1989.

TABLEAU 2 2

**Demandes de brevets déposées et brevets délivrés  
selon l'origine indiquée par le demandeur**

	Déposées	Délivrés		Déposées	Délivrés
Afrique du Sud	61	15	Islande	6	1
Allemagne			Israël	257	36
(République fédérale d')	3 140	645	Italie	497	130
Allemagne de l'Est	16	0	Japon	3 415	1 580
Andorre	2	0	Jordanie	1	0
Antigua	3	0	Lettonie	1	0
Antilles néerlandaises	27	2	Liban	1	0
Arabie saoudite	3	1	Liechtenstein	37	34
Argentine	17	1	Luxembourg	57	20
Australie	579	96	Malaisie	4	0
Autriche	197	58	Malte	1	0
Bahamas	16	0	Mexique	22	6
Bahreïn	3	0	Monaco	6	0
Barbade	89	2	Norvège	184	42
Bélarus	2	0	Nouvelle-Zélande	111	15
Belgique	260	45	Ouzbékistan	1	0
Belize	3	0	Panama	3	1
Bermudes	14	2	Pays-Bas	511	147
Brésil	47	7	Pérou	0	1
Bulgarie	4	1	Philippines	1	0
Canada	5 242	1 245	Pologne	4	3
Chili	7	2	Portugal	12	0
Chine	71	5	Qatar	1	0
Chypre	12	3	République de Corée	267	82
Colombie	3	1	République tchèque	7	3
Costa Rica	3	0	Royaume-Uni	1 717	422
Croatie	8	0	Russie (Fédération de)	64	7
Cuba	8	6	Saint-Marin	1	0
Danemark	259	45	Singapour	21	3
Émirats arabes unis	1	0	Slovaquie	5	0
Équateur	2	0	Slovénie	7	5
Espagne	119	21	Suède	833	188
Estonie	2	0	Suisse	948	241
États-Unis	18 193	6 419	Swaziland	3	0
Finlande	403	94	Taiwan	202	34
France	1 833	669	Tchécoslovaquie	2	5
Géorgie	3	0	Thaïlande	3	0
Gibraltar	3	2	Tunisie	1	0
Grèce	14	0	Turquie	3	0
Hong Kong	35	4	Ukraine	10	0
Hongrie	29	6	Uruguay	2	0
Îles Caïman	6	0	Venezuela	12	7
Îles Turks et Caïcos	5	1	Yougoslavie	0	1
Îles Vierges britanniques	36	10	Zimbabwe	1	0
Inde	47	4			
Indonésie	4	0	Pays inconnu	13	0
Irlande	89	19			
			<b>Total</b>	<b>40 175</b>	<b>12 445</b>

## Données sur les marques de commerce

TABLEAU 23

<b>Demandes de marques de commerce déposées selon la langue</b>			
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Anglais	39 271	41 326	34 566
Français	3 313	3 483	3 125
<b>Total</b>	<b>42 584</b>	<b>44 809</b>	<b>37 691</b>

TABLEAU 24

<b>Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées par province ou territoire</b>		
	Déposées	Enregistrées
Alberta	1 507	718
Colombie-Britannique	2 135	855
Île-du-Prince-Édouard	19	13
Manitoba	395	200
Nouveau-Brunswick	160	97
Nouvelle-Écosse	123	66
Nunavut	3	0
Ontario	8 147	4 075
Québec	4 053	1 789
Saskatchewan	168	75
Terre-Neuve-et-Labrador	56	28
Territoires du Nord-Ouest	12	3
Yukon	0	1
Province non précisée	10	0
<b>Total</b>	<b>16 788</b>	<b>7 920</b>

TABLEAU 25

<b>Les dix principaux requérants de marques de commerce au Canada</b>	
UL Canada Inc.	150
Dundee Bancorp	111
Banque Canadienne Impériale de Commerce	71
Banque Royale du Canada	48
La Société Canadian Tire Limitée	42
Telus Corporation	42
Bell Canada	36
Molson Canada	36
La Banque de Nouvelle-Écosse	32
Sears Canada Inc.	31
Société canadienne des postes	31

TABLEAU 26

## Demandes de marques de commerce déposées et enregistrées selon l'origine indiquée par le requérant

	Déposées	Enregistrées		Déposées	Enregistrées
Afrique du Sud	30	14	Jamaïque	5	0
Allemagne	1 508	507	Japon	1 942	347
Anguilla	3	0	Jordanie	3	2
Antigua-et-Barbuda	3	0	Kirghizistan	14	0
Antilles	39	16	Liban	8	1
Antilles néerlandaises	9	8	Liechtenstein	16	12
Arabie saoudite	7	1	Luxembourg	37	11
Argentine	32	9	Malaisie	10	1
Arménie	0	9	Malte	2	0
Australie	206	90	Maurice	2	0
Autriche	127	45	Mexique	80	31
Bahamas	43	10	Monaco	25	11
Bahreïn	2	1	Nicaragua	1	0
Barbade	13	6	Norvège	44	17
Belgique	109	43	Nouvelle-Zélande	56	23
Belize	3	0	OHIM (UE)	6	1
Benelux	1	0	Pakistan	1	0
Bermudes	40	19	Panama	28	3
Brésil	70	6	Paraguay	0	1
Bulgarie	0	2	Pays-Bas	383	162
Canada	16 788	7 920	Pérou	5	1
Chili	47	20	Philippines	2	5
Chine	122	52	Pologne	27	2
Chypre	6	0	Portugal	46	15
Colombie	15	8	République arabe syrienne	0	1
Costa Rica	3	5	République de Corée	112	33
Croatie	7	1	République de Moldova	1	0
Cuba	2	13	République dominicaine	1	7
Danemark	109	41	République tchèque	9	6
Égypte	0	2	Roumanie	11	0
Émirats arabes unis	7	6	Royaume-Uni	772	344
Équateur	5	0	Russie (Fédération de)	15	3
Espagne	162	103	Saint-Marin	1	0
États-Unis	11 608	5 156	Seychelles	1	0
Fidji	3	2	Singapour	41	18
Finlande	76	64	Slovaquie	1	1
France	1 046	501	Slovénie	4	0
Géorgie	6	0	Sri Lanka	9	2
Gibraltar	4	1	Suède	178	91
Grèce	1	1	Suisse	752	277
Guatemala	1	0	Taiwan	109	31
Hong Kong	96	52	Thaïlande	18	9
Hongrie	4	5	Tunisie	4	0
Îles Anglo-Normandes	9	2	Turquie	15	11
Îles Caïman	3	4	Ukraine	2	3
Îles Vierges britanniques	69	16	Uruguay	1	1
Inde	25	11	Venezuela	1	1
Indonésie	6	4	Vietnam	7	0
Iran (République islamique d')	1	0	Zimbabwe	0	1
Irlande	57	17			
Israël	51	20	<b>Total</b>	<b>37 785</b>	<b>16 538</b>
Italie	393	239			

## Données sur les dessins industriels

**T A B L E A U 2 7**

<b>Dessins industriels enregistrés selon la langue</b>			
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Anglais	2 676	2 720	3 027
Français	129	130	101
<b>Total</b>	<b>2 805</b>	<b>2 850</b>	<b>3 128</b>

**T A B L E A U 2 8**

<b>Dessins industriels enregistrés par province ou territoire</b>	
	Enregistrés
Alberta	45
Colombie-Britannique	41
Île-du-Prince-Édouard	4
Manitoba	22
Nouveau-Brunswick	2
Nouvelle-Écosse	18
Nunavut	0
Ontario	231
Québec	130
Saskatchewan	4
Terre-Neuve-et-Labrador	1
Territoires du Nord-Ouest	0
Yukon	0
<b>Total</b>	<b>498</b>

**T A B L E A U 2 9**

<b>Les dix principaux demandeurs de dessins industriels</b>	
Henri Studio Inc.	85
Moen Incorporated	69
Nike International Inc.	57
The Proctor & Gamble Company	56
Kimberly-Clark Worldwide Inc.	53
Dart Industries Inc.	43
Sony Computer Entertainment Inc.	38
PI Design Inc.	37
Michelin Recherche et Technique S.A.	33
Timex Corporation	4

**T A B L E A U 3 0**

<b>Dessins industriels enregistrés selon l'origine indiquée par le demandeur</b>	
	Enregistrés
Afrique du Sud	2
Allemagne	101
Australie	38
Autriche	2
Bahamas	1
Barbade	1
Belgique	9
Bermudes	1
Brésil	6
Canada	498
Chine	10
Chypre	1
Danemark	7
Espagne	13
États-Unis	1 661
Finlande	42
France	93
Gibraltar	1
Hong Kong	36
Îles Vierges britanniques	1
Irlande	3
Islande	2
Israël	13
Italie	46
Japon	167
Liechtenstein	1
Luxembourg	2
Malaisie	4
Norvège	5
Nouvelle-Zélande	7
Ouganda	1
Panama	1
Pays-Bas	37
République de Corée	46
République tchèque	3
Royaume-Uni	89
Russie (Fédération de)	1
Singapour	4
Suède	32
Suisse	108
Taiwan	28
Thaïlande	4
<b>Total</b>	<b>3 128</b>

## Données sur les droits d'auteur

TABLEAU 3 1

Demandes de droits d'auteur déposées selon la langue			
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Anglais	6 085	5 529	5 148
Français	1 608	1 383	1 229
<b>Total</b>	<b>7 693</b>	<b>6 912</b>	<b>6 377</b>

TABLEAU 3 2

Demandes de droits d'auteur déposées selon l'origine indiquée par le demandeur	
	Deposées
Afrique du Sud	1
Allemagne	8
Australie	40
Barbade	1
Bermudes	6
Brésil	1
Canada	5 353
Chine	57
Émirats arabes unis	21
Espagne	3
États-Unis	745
Fidji	1
France	27
Hong Kong	18
Inde	6
Irlande	9
Italie	7
Japon	39
Luxembourg	2
Malte	1
Mexique	4
Nouvelle-Zélande	3
Royaume-Uni	19
Suisse	3
Ukraine	1
Uruguay	1
<b>Total</b>	<b>6 377</b>

TABLEAU 3 3

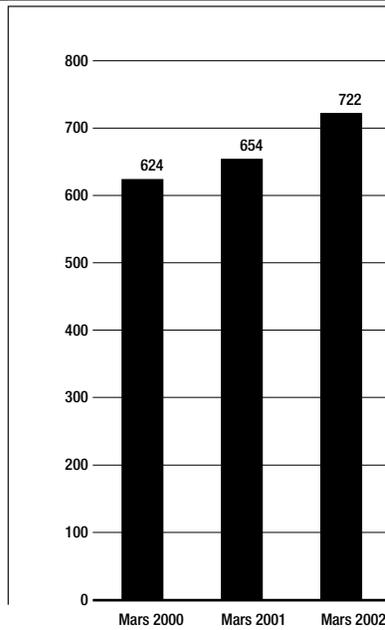
Demandes de droits d'auteur déposées et enregistrées par province ou territoire		
	Déposées	Enregistrées
Alberta	524	484
Colombie-Britannique	934	839
Île-du-Prince-Édouard	7	4
Manitoba	219	194
Nouveau-Brunswick	58	54
Nouvelle-Écosse	148	100
Nunavut	0	0
Ontario	1 890	2 136
Québec	1 394	1 599
Saskatchewan	130	111
Terre-Neuve-et-Labrador	38	24
Territoires du Nord-Ouest	5	5
Yukon	6	6
<b>Total</b>	<b>5 353</b>	<b>5 556</b>

TABLEAU 3 4

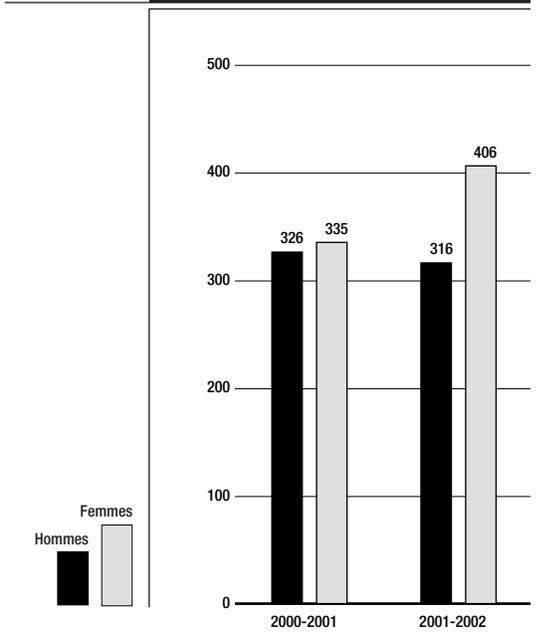
Les dix principaux demandeurs de droits d'auteur	
Pearson Education Canada	311
Standard Knitting Ltd.	57
Télématique Immedia Inc.	54
Novell, Inc.	41
Adobe Systems Incorporated	40
Canadian General Tower Limited	36
The Medicine Group Ltd.	34
Groupe Éducalivres inc.	31
3360652 Canada Inc.	31
AMCA International Limited	30

## Données en matière de ressources humaines

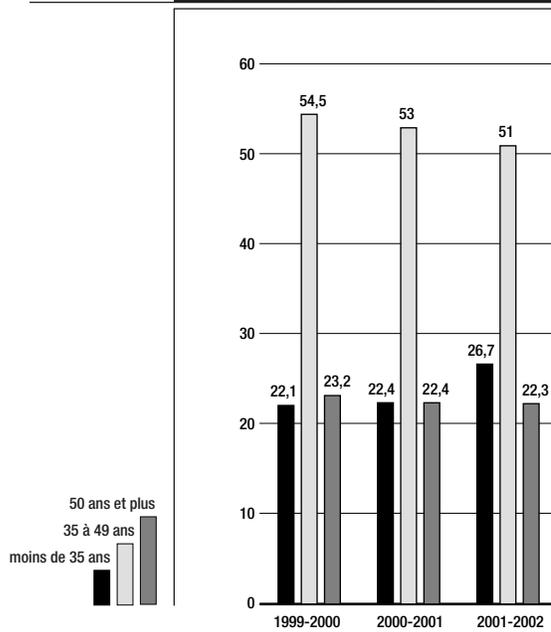
**FIGURE 17** Nombre d'employés



**FIGURE 19** Employés selon le sexe

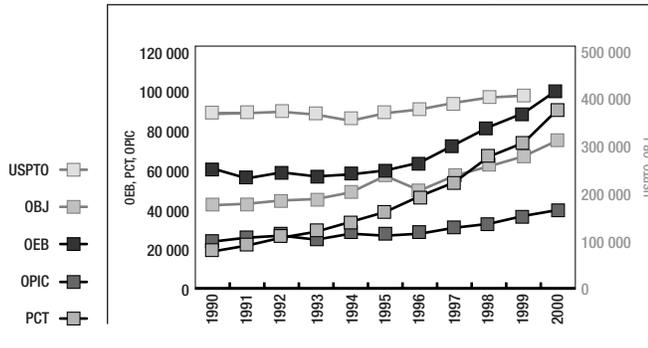


**FIGURE 18** Employés par groupe d'âge



## Statistiques internationales

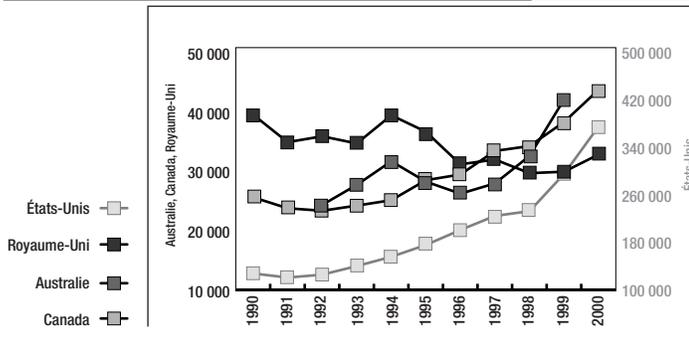
**FIGURE 20** Demandes internationales de brevets déposées



**Augmentation annuelle des demandes de brevets déposées (depuis 1995)**

É.-U.	5,5 %
Union européenne	11,0 %
PCT	18,5 %
Canada	8,2 %
Japon	2,4 %

**FIGURE 21** Demandes internationales de marques de commerce déposées



**Augmentation annuelle des demandes d'enregistrement de marques de commerce déposées (depuis 1995)**

É.-U.	16,5 %
Australie	10,5 %
Canada	8,9 %
R.-U.	-2,2 %

**T A B L E A U 3 5**

**Comparaison des tarifs internationaux (en dollars canadiens)**

	OEB	OBJ	USPTO	OPIC
Coût d'un brevet <sup>1</sup>	55 611	17 966	11 533	5 050
Coût d'une marque <sup>2</sup> de commerce	6 262	6 197	3 688	350

<sup>1</sup>Frais à acquitter entre le dépôt et la délivrance, plus les taxes périodiques pendant toute la durée du brevet, dans le cas d'une grande entité.

<sup>2</sup>Frais à acquitter entre le dépôt et l'enregistrement.

## Annexe 3 Normes de service à la clientèle

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<b>BREVETS</b>		
• accuser réception du dépôt des demandes de brevets accompagnées d'une carte-réponse	1 jour ouvrable après la date de réception de la demande	1 jour ouvrable
• délivrer un certificat de dépôt pour les demandes de brevets satisfaisant aux exigences de dépôt	4 semaines après la date de réception de la demande	4 semaines
• délivrer un certificat d'enregistrement du droit de propriété des documents conformes aux exigences d'enregistrement	4 semaines après la date de réception des documents	4 semaines
• procéder à un examen de fond suivant la réception de la plupart des demandes d'examen déposées après le 1 <sup>er</sup> août 2000	23 mois après la date de réception d'une demande d'examen	26,3 mois
• énumérer dans le premier rapport de l'examineur toutes les objections connues à la brevetabilité	au moment de l'examen	au moment de l'examen
• délivrer un brevet	12 semaines après la réception des droits définitifs	12 semaines
<b>COMMISSION D'APPEL DES BREVETS</b>		
• communiquer avec le demandeur de brevet pour fixer une date d'audition	24 mois	24 mois
• communiquer avec le demandeur de dessin industriel pour fixer une date d'audition	2 mois	2 mois
<b>MARQUES DE COMMERCE</b>		
• accuser réception des nouvelles demandes correctement déposées	7 jours ouvrables après la date du dépôt	13,6 jours ouvrables
• accuser réception des demandes présentées par voie électronique	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
• approuver les demandes recevables	5 mois après la date du dépôt	14,2 mois
• présenter le premier rapport d'examen dans le cas des demandes inacceptables	13 mois après la date du dépôt	16 mois
• publier les marques dans le <i>Journal des marques de commerce</i>	6 semaines après l'autorisation	4,8 semaines
• approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque aucun rapport d'examen n'est nécessaire	9 mois après la date du dépôt	18,7 mois

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<b>MARQUES DE COMMERCE (SUITE)</b>		
• approuver les marques n'ayant pas fait l'objet d'une opposition lorsque au moins un rapport d'examen a été nécessaire	17 mois après la date du dépôt	23,5 mois
• délivrer les certificats d'enregistrement	10 jours ouvrables	12,7 jours ouvrables
• délivrer l'enregistrement des cessions pour les demandes déposées correctement	6 semaines après la demande	7,2 semaines
• délivrer les certificats de renouvellement	15 jours ouvrables après la réception des droits	7,1 jours ouvrables
<b>COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE</b>		
• répondre à la correspondance		
- opposition	1 mois après la réception	1 mois
- article 45	1 mois après la réception	1 mois
• tenir une audition orale		
- opposition	4 mois après la demande	12 mois
- article 45	4 mois après la demande	5 mois
• rendre une décision		
- audition orale : opposition	2 mois après l'audition orale	1 mois
- audition orale : article 45	2 mois après l'audition orale	2 mois
- pas d'audition : opposition	4 mois après l'étape de la décision	3 mois
- pas d'audition : article 45	4 mois après l'étape de la décision	5 mois
<b>DROITS D'AUTEUR</b>		
• procédure ordinaire		
- transmettre la demande à l'examineur pour examen	2 semaines après la réception de la demande	6 jours
- vérifier l'exactitude de la demande	1 semaine	2 jours
- attribuer un numéro d'enregistrement de droit d'auteur, imprimer le certificat d'enregistrement, procéder à un contrôle de la qualité	1 semaine	4 jours

<b>Services</b>	<b>Normes de service à la clientèle</b>	<b>Situation actuelle</b>
<b>DROITS D'AUTEUR (SUITE)</b>		
- poster le certificat d'enregistrement au demandeur	4 semaines après la réception de la demande	3 jours
• procédure accélérée		
- entreprendre le processus après avoir reçu la demande; informer le demandeur au téléphone	3 jours ouvrables après la réception de la demande	1 jour ouvrable
• cessions et licences :	3,5 semaines	3 semaines
- vérifier l'authenticité des documents et attribuer un numéro de dossier à la réception du document original (ou de la copie certifiée) pour enregistrement		
- poster au demandeur le document d'enregistrement et de cession		
• copies ou extraits du registre	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• copies certifiées	3 jours ouvrables	2 jours ouvrables
<b>DESSINS INDUSTRIELS</b>		
• recevoir les demandes et	4 semaines après la réception	4 semaines
- vérifier si elles sont conformes aux exigences		
- attribuer une date de dépôt et un numéro de demande		
- préparer un certificat de dépôt ou envoyer une lettre indiquant que la demande est incomplète		
• classer les demandes en fonction du système canadien de classification des dessins industriels	2 semaines après la classification préliminaire	2 semaines
• rechercher les antériorités et les dessins enregistrés et examiner les demandes en vue de déterminer l'originalité des dessins	9 mois après la réception	10,4 mois
- autoriser la demande, ou délivrer le rapport de l'examineur où sont exposées les lacunes		
• attribuer des numéros d'enregistrement	2 semaines après l'approbation	2 semaines
- microficher et poster les certificats d'enregistrement		
• abandon et rétablissement		
- envoyer un avis d'abandon	2 semaines après l'identification des dossiers	1 semaine

<b>Services</b>	<b>Normes de service à la clientèle</b>	<b>Situation actuelle</b>
<b>DESSINS INDUSTRIELS (SUITE)</b>		
- renvoyer la demande rétablie au processus d'examen	2 semaines après la demande	1 semaine
• préparer et poster le certificat de transaction et la cession	1 semaine après la réception de la cession	1 semaine
• préparer et poster le certificat d'enregistrement du maintiendes droits	1 semaine après la réception	1 semaine
<b>CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE (DIRECTION DE L'INFORMATION)</b>		
• réponse aux appels	immédiate	immédiate
• accès à un agent d'information (sur place)	10 minutes	5 minutes
• accès à des outils de recherche informatisés	disponibilité d'un poste de travail	disponibilité d'un poste de travail
• accusé de réception (demandes présentées par messagerie vocale, courriel, Internet)	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• accusé de réception (correspondance générale, demandes transmises par télécopieur)	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
• envoi de troupes par la poste	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
• accès public aux documents de référence sur les brevets		
- situés sur les lieux (C-229/C-111) (cessions et dossiers)	15 minutes	5 minutes
- situés dans l'entrepôt du boulevard St-Joseph	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
- situés aux archives et hors site	3 jours ouvrables	3 jours ouvrables
• article 11	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
• article 24	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
<b>CENTRE DE RESSOURCES (DIRECTION DE L'INFORMATION)</b>		
• services de recherche et de référence		
- référence rapide	15 minutes	15 minutes
- recherche approfondie	2 à 5 jours	2 à 5 jours

Services	Normes de service à la clientèle	Situation actuelle
<b>CENTRE DE RESSOURCES (DIRECTION DE L'INFORMATION) (SUITE)</b>		
- formation sur l'utilisation du catalogue public en ligne et de divers produits électroniques	2 à 3 jours après la demande	2 à 3 jours
- orientation sur le Centre de ressources	2 à 3 jours après la demande	2 à 3 jours
- fourniture de bibliographies	2 à 3 jours après la demande	2 à 3 jours
- recherches de documentation en ligne	2 jours après la demande	2 jours
• acquisition et traitement de nouveaux livres		
- demandes ordinaires	60 jours après la demande (selon la disponibilité)	60 jours (selon la disponibilité)
- demandes urgentes	2 à 5 jours	2 à 5 jours
• prêts inter-bibliothèques		
- urgents	24 heures	24 heures
- ordinaires	2 à 5 jours	2 à 5 jours
<b>SECTION DE LA REPRODUCTION ET DES VENTES (DIRECTION DE L'INFORMATION)</b>		
• copies en vente au comptoir		
- petite commande (moins de cinq brevets à partir de microfiches)	30 minutes (avant 15 h 30)	30 minutes
- grosse commande (plus de cinq brevets)	1 jour ouvrable	1 jour ouvrable
• copies certifiées		
• courrier ordinaire		
• photocopies		
- moins de 500 pages	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
- plus de 500 pages	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
• copies certifiées		
- dossiers au bureau	2 jours ouvrables	2 jours ouvrables
- dossiers aux archives publiques	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables

## Annexe 4 Membres du Comité de direction et Conseillers régionaux

### Membres du Comité de direction

#### **COMMISSAIRE AUX BREVETS, REGISTRAIRE DES MARQUES DE COMMERCE ET PRÉSIDENT**

David Tobin  
Tél. : (819) 997-1057  
Télééc. : (819) 997-1890  
Courriel : [tobin.david@ic.gc.ca](mailto:tobin.david@ic.gc.ca)

#### **DIRECTEUR, DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS**

Barney de Schneider  
Tél. : (819) 997-1947  
Télééc. : (819) 994-1989  
Courriel : [deschneider.barney@ic.gc.ca](mailto:deschneider.barney@ic.gc.ca)

#### **CHEF DES OPÉRATIONS**

Maureen Dougan  
Tél. : (819) 997-2186  
Télééc. : (819) 997-1890  
Courriel : [dougan.maureen@ic.gc.ca](mailto:dougan.maureen@ic.gc.ca)

#### **DIRECTEUR, DIRECTION DES STRATÉGIES ORGANISATIONNELLES**

Dilhari Fernando  
Tél. : (819) 953-9090  
Télééc. : (819) 997-5052  
Courriel : [fernando.dilhari@ic.gc.ca](mailto:fernando.dilhari@ic.gc.ca)

#### **SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

Joanne Bergevin  
Tél. : (819) 953-6132  
Télééc. : (819) 997-1890  
Courriel : [bergevin.joanne@ic.gc.ca](mailto:bergevin.joanne@ic.gc.ca)

#### **DIRECTEUR, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION**

Graham Frost  
Tél. : (819) 953-2990  
Télééc. : (819) 997-1890  
Courriel : [frost.graham@ic.gc.ca](mailto:frost.graham@ic.gc.ca)

#### **CONSEILLER, SERVICES JURIDIQUES**

Alan Troicuk  
Tél. : (819) 953-3309  
Télééc. : (819) 997-1890  
Courriel : [troicuk.alan@ic.gc.ca](mailto:troicuk.alan@ic.gc.ca)

#### **DIRECTRICE, DIRECTION DE L'INFORMATION**

Linda Labonté  
Tél. : (819) 953-3504  
Télééc. : (819) 953-6004  
Courriel : [labonte.linda@ic.gc.ca](mailto:labonte.linda@ic.gc.ca)

#### **PRÉSIDENT, COMMISSION D'APPEL DES BREVETS PRÉSIDENT PAR INTÉRIM, COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE**

Peter Davies  
Tél. : (819) 953-9067  
Télééc. : (819) 997-5052  
Courriel : [davies.peter@ic.gc.ca](mailto:davies.peter@ic.gc.ca)

#### **DIRECTRICE, DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Sandra Cooper  
Tél. : (819) 997-2673  
Télééc. : (819) 997-2987  
Courriel : [cooper.sandra@ic.gc.ca](mailto:cooper.sandra@ic.gc.ca)

#### **DIRECTEUR, DIRECTION DES BREVETS**

Pierre Trépanier  
Tél. : (819) 997-2970  
Télééc. : (819) 994-1989  
Courriel : [trepanier.pierre@ic.gc.ca](mailto:trepanier.pierre@ic.gc.ca)

**DIRECTEUR, DIRECTION DES SERVICES  
INFORMATIQUES**

Peter St. Germain  
Tél. : (819) 997-2923  
Télec. : (819) 953-5059  
Courriel : [stgermain.peter@ic.gc.ca](mailto:stgermain.peter@ic.gc.ca)

**DIRECTEUR, DIRECTION DES MARQUES  
DE COMMERCE**

Doug Kuntze  
Tél. : (819) 997-2423  
Télec. : (819) 997-1421  
Courriel : [kuntze.doug@ic.gc.ca](mailto:kuntze.doug@ic.gc.ca)

**Conseillers régionaux**

Jean-Marie Paquette  
Conseiller régional  
Office de la propriété intellectuelle du Canada  
Industrie Canada  
5, Place Ville-Marie, bureau 800  
Montréal (Québec) H3B 2G2  
Tél. : (514) 496-4739  
Télec. : (514) 283-2247  
Courriel : [paquette.jeanmarie@ic.gc.ca](mailto:paquette.jeanmarie@ic.gc.ca)

Tom Boyd  
Conseiller régional  
Office de la propriété intellectuelle du Canada  
Industrie Canada  
Centre de services aux entreprises Canada/  
Nouvelle-Écosse  
1575, rue Brunswick  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2G1  
Tél. : (902) 426-6476  
Télec. : (902) 426-6530  
Courriel : [boyd.tom@ic.gc.ca](mailto:boyd.tom@ic.gc.ca)





Office de la propriété  
intellectuelle  
du Canada

Un organisme  
d'Industrie Canada

Canadian  
Intellectual Property  
Office

An Agency of  
Industry Canada

## SONDAGE AUPRÈS DES LECTEURS RAPPORT ANNUEL 2001-2002

Nous aimerions obtenir vos suggestions en vue d'améliorer le prochain rapport annuel.

Veillez télécopier vos commentaires à :

Télécopieur : (819) 994-0357

Industrie Canada

Office de la propriété intellectuelle du Canada

Direction de la planification, des finances et de l'administration

1. Quel usage avez-vous fait du rapport annuel?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
2. Quelle information supplémentaire auriez-vous aimé qu'il contienne?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
3. Quelles autres améliorations voudriez-vous voir apportées au rapport annuel?

Nom du ministère ou de l'organisation : \_\_\_\_\_

Nom de la direction ou direction générale : \_\_\_\_\_

Votre nom : \_\_\_\_\_

Numéros de téléphone et de télécopieur : \_\_\_\_\_

**Canada**

